

CORNIMONT

Infos



Bulletin Municipal
Numéro 70
Mai 2023





Édito.....	p.2
Bilan mi-mandat.....	p.3 à 9
Budget.....	p.10 à 14
Actualités.....	p.15
Santé.....	p.16 à 18
CCHV.....	p.18 à 20
Travaux.....	p.20 à 21
Environnement.....	p.21 à 24
Animations.....	p.24 à 25
Jeunesse.....	p.25 à 28
ECSP.....	p.29 à 31
Sport association.....	p.31 à 33
Sécurité.....	p.34 à 35
Infos pratiques.....	p.36 à 37
Économie.....	p.38
État civil.....	p.39

Directeur de publication : Marie-Jo CLÉMENT
Rédaction : Mairie de Cornimont
 Stéphanie TIHAY – Marie-Josée FRANÇOIS
Conception, mise en page et impression :
 Imprimerie L'ORMONT à Saint-Dié des Vosges
Crédit photos :
Couverture avant : Axel LELONG
Couverture arrière : Christophe CLAUDEL
 photographe animalier
 Tirages photos sur demande à découvrir sur la
 galerie web : <http://acotedeshommes.piwigo.com/>
 Marie-Josée FRANÇOIS, Jean-Claude GRAU, Maurice
 CLAUDEL, l'ECSP, la CCHV, l'EHPAD, les sapeurs
 pompiers, les associations, les commerçants et
 artisans et les services de la Mairie.

Horaires de la Mairie :
 Du lundi au jeudi :
 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
 Le vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h



Horaires de l'Agence Postale :
 Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
 Le samedi : de 9h à 11h30

Édito

Chères Counehettes, chers Counehets

Madame, Monsieur,

Avec l'arrivée du printemps, c'est avec satisfaction que nous avons accueilli ces pluies tant espérées et bénéfiques pour les besoins de la nature en éveil. Seront-elles suffisantes pour nous prémunir d'une sécheresse tant redoutée, l'avenir nous le dira. Néanmoins, il est de bon ton d'être précautionneux et d'économiser dès à présent cette ressource essentielle à la vie.

Comme à l'accoutumée, le Conseil Municipal s'est réuni fin mars pour approuver les comptes administratifs 2022 et entériner les budgets prévisionnels 2023. Cette analyse vous est présentée dans les pages qui suivent, accompagnée des grandes lignes des projets qui ne manqueront pas d'animer notre commune.

Nous sommes dans une période contrainte et compliquée pour gérer le quotidien. Le contexte international agité nous amène à subir une forte inflation avec des coûts d'énergies qui explosent ainsi que ceux de nombreux produits. Cette situation impacte l'équilibre de nos budgets et nous invite à la plus grande prudence.

Avec le soutien de l'État et des différentes collectivités, nous maintiendrons notre politique d'investissement afin d'améliorer les conditions de vie des habitants. Réhabilitation de voiries, de toitures, isolation de bâtiments, renaturation d'espaces naturels, nous poursuivrons en 2023 la tendance des années passées, sans augmentation du taux communal de fiscalité.

Nous sommes à mi-chemin du mandat qui nous a été confié, c'est pourquoi il est important de récapituler les projets annoncés en 2020. Vous trouverez un exposé succinct de ces avancées ainsi que les projets qui n'ont pas manqué d'apparaître en cours de route sans être prévus au programme initial.

Le transfert de l'eau et de l'urbanisme à la Communauté de Communes, la difficulté à recruter de nouveaux médecins, les contraintes administratives dans divers domaines sont autant de grains de sable qui viennent compliquer notre quotidien. Nous passerons le cap et proposerons des solutions pour essayer de combler ces lacunes.

Même si les contextes nationaux et internationaux ne portent guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir au sein de notre commune un climat de convivialité, de bonne humeur et de joie de vivre.

Pour cela, les événements festifs, les animations seront bien présents au cours de cette année ; les associations participent à cet élan à nos côtés : manifestations sportives, environnementales, culturelles, festives et jumelage sont à l'ordre du jour ; ce sont des excellentes occasions de se retrouver.

Pour qu'il fasse bon vivre dans notre cité, il en va également du comportement de chacun d'entre nous, du respect des règles de vie en société que ce soit à domicile, au travail, en voiture, avec nos animaux etc. Vivre en harmonie pour une meilleure qualité de vie, à chacun sa responsabilité !

En attendant l'arrivée de l'été, je souhaite un printemps pluvieux pour conforter nos ressources en eau. Je souhaite un apaisement des tensions qui secouent notre nation ; je souhaite que nos dirigeants retrouvent sagesse et écoute, et notre pays sa sérénité.

Je vous souhaite un bel été où vous pourrez je l'espère vous reposer et vous ressourcer. Nous nous retrouverons à la rentrée qui sera ponctuée de rendez-vous agréables comme la Fête de l'Eau et de la Transition Ecologique par exemple.

Avec toute mon amitié.

Marie-Jo CLÉMENT

Analyse des différents points d'étape de notre mandat

Nous voici à mi-parcours de la mission qui nous a été confiée lors des élections municipales de 2020.

Le temps est venu de faire le point sur ce qui avait été programmé mais aussi sur les projets qui ont émergé, suite à des opportunités qui se sont présentées sur notre territoire.

Pour rappel : le mandat électoral a démarré dans un contexte inédit, l'épidémie de la COVID 19 ayant fait son apparition ; l'équipe précédente s'est vue contrainte de prolonger son travail jusqu'en juin 2020.

Les équipes municipales et les services communaux se sont impliqués pour gérer cette situation complexe en mettant en place des services destinés à la population. C'est ainsi que des initiatives pour protéger les plus fragiles et accueillir les enfants des soignants se sont mises en place.

La vie a repris son cours, mais d'autres événements liés à un contexte mondial défavorable sont venus perturber notre quotidien.

Après le ralentissement des échanges commerciaux,

l'invasion de l'Ukraine par la Russie a entraîné une pénurie supplémentaire dans l'approvisionnement de nos matières premières.

Le changement climatique se fait de plus en plus sentir avec des sécheresses récurrentes, des incendies spectaculaires pour notre région, l'invasion de scolytes et diverses maladies impactant la bonne santé de nos forêts.

Toutefois le tableau n'est pas forcément noir, nous avons la chance de vivre au sein d'un territoire attractif et notre commune peut attirer des porteurs de projets.



Mairie

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La consommation énergétique : l'éclairage des rues a été restreint ne laissant allumés que les abords de la route départementale, situés entre la maison de retraite et les Champs à Nabord, de 23h30 à 4h30. Le système à LED se généralise petit à petit.



Agence postale communale

Les bâtiments communaux : où en est-on ?



Bâtiment 24 rue de la 3^{ème} DIA



École de Parfongoutte

→ **La réhabilitation de la mairie** s'est terminée en novembre dernier et l'Agence Postale Communale est ouverte au public depuis le mois de janvier dans des locaux parfaitement isolés.

→ **Le bâtiment de la salle des fêtes** héberge les bureaux de la Communauté de Communes des Hautes Vosges et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Bresse/Cornimont depuis le mois d'avril 2022.

→ **Le bâtiment de l'école du Centre :**

une étude de faisabilité est en cours en vue de réaliser des travaux d'isolation et de rafraîchissement des locaux.

→ **L'ancienne école de Parfongoutte :** le programme de rénovation est en cours. Il va s'étendre sur les deux années de façon à permettre les locations. Les sanitaires sont modernisés, le toit sera réparé cet automne tout comme la façade.

→ **L'ancien funérarium** accueille désormais l'association ADMR.

→ **L'église :** une partie du toit et le clocher sont en cours de réhabilitation.

→ **Le stade** doit être rafraîchi, des travaux d'entretien déjà démarrés vont se poursuivre sur les deux années à venir.

→ **Le bâtiment de La Poste** est encore loué pour ce 1^{er} semestre, un projet émerge pour l'avenir, ce qui impliquera des travaux de réhabilitation.



Bureau des ADMR

L'AMÉNAGEMENT DES QUARTIERS



Aménagement ancien cinéma

→ **Réhabilitation du quartier de l'ancien cinéma :**

La friche qui posait des problèmes de sécurité au niveau de la route du Droit est démolie. Cette opération délicate au vu du positionnement de la conduite forcée et de la maison mitoyenne s'est déroulée sans trop de difficultés.

Les travaux de réhabilitation de la route se dérouleront après le passage du Tour de France prévu le 22 juillet

prochain. Le projet de cheminement piétonnier reste à étudier.

→ **Éco quartier :**

L'étude de faisabilité concernant la création d'un immeuble collectif n'a pas démarré.

Nous restons vigilants sur les opportunités foncières pouvant apparaître au centre-ville et qui permettraient de développer des services ou de l'habitat.

QUALITÉ DE VIE ET ENVIRONNEMENT

→ **Préservation du milieu naturel :** trois projets de défrichement par les agriculteurs ont été soutenus en partenariat avec la Communauté de Communes et le Conseil Départemental.

→ **La forêt :** qui aurait pu présager de la vague de scolytes qui a déferlé sur nos forêts depuis 2020 ? Ce sont plus de 30 ha décimés en deux ans représentant environ 4 % de notre superficie communale. Un programme de replantation de 4 ha dans le cadre du plan de relance « Horizon France 2030 » est prévu par l'ONF dès cette année.

Après un effondrement des cours du bois en 2020/2021, la situation s'est améliorée et le budget forêt retrouve sa stabilité.

Le risque d'incendies bien présent sur nos sites nous oblige de prévoir des accès sécurisés en pleine forêt en lien avec l'ONF et le SDIS (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours). D'autres aménagements seront nécessaires au cours des prochaines années.

→ **Les jardins partagés :** un projet porté par la Communauté de Communes des Hautes Vosges est en construction avec les habitants du Rond Champ, si ces derniers choisissent d'y adhérer. Le jardin solidaire situé derrière la maison de retraite poursuit son expansion grâce à l'implication de l'association.

→ **Le budget annexe de l'eau quitte le giron communal :** Ce n'était pas prévu si tôt !

Par décision préfectorale, suite à la scission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges, la compétence « gestion d'eau potable » est transférée de droit des communes vers la communauté de communes. Cette situation n'était pas prévue avant 2026 et ne

réjouit ni les élus, ni les services.

Pour l'année 2023, des conventions sont signées entre les communes et la CCHV. Elles concernent le suivi des dossiers, la gestion du service, les achats de matériel, les investissements. La lourdeur administrative risque d'entraîner une surcharge de travail à court terme. En 2024, la CCHV gèrera progressivement l'ensemble du service.



Forêt scolytée

Pour l'usager, la seule chose qui changera sera l'intitulé des factures. Les échanges se font toujours en mairie jusqu'à nouvel ordre.

Pour Cornimont, le programme de travaux portera sur les réparations des fuites, les travaux d'aménagement consécutifs aux diverses réhabilitations de rues (ex : rue des Myrtilles), l'entretien courant et l'interconnexion avec le réseau de La Bresse.

En raison des sécheresses successives, il est impératif de sécuriser nos ressources. C'est pourquoi, le travail

avec l'hydrogéologue a été instauré, il est terminé à ce jour. Les premières analyses de terrain vont déboucher sur un programme de travaux d'entretien des captages et des réseaux endommagés.

La piste de créer de nouvelles zones de prélèvement sera également étudiée (captage ou forage) si la CCHV le décide.

Le budget transféré fait état d'un résultat de clôture positif de 92 800 € en fonctionnement et 100 143 € en investissement.

L'ÉCONOMIE LOCALE

La compétence économique est transférée de droit à la CCHV, ce qui ne permet plus aux communes d'intervenir directement en soutenant les projets.

Toutefois le maire reste un interlocuteur privilégié et peut

faciliter les projets en terme d'aménagement urbain et selon les règles du Plan Local d'Urbanisme. Des discussions sont en cours avec un acteur économique pour le local de La Poste, tout comme une amélioration des réseaux humides sur le secteur de Xoulces.

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Après la turbine du Bâs, l'opportunité d'acquérir une 2^{ème} centrale hydroélectrique s'est présentée. Nous n'avons pas hésité à nous positionner de façon à augmenter notre production d'électricité verte.

La pose de panneaux photovoltaïques n'a pas été

actée à ce jour puisque l'achat de la 2^{ème} turbine s'est invité dans nos projets. Le choix des toitures à équiper a évolué, c'est ainsi que le toit de l'église n'a pas été retenu, d'autres bâtiments sont plus appropriés pour recevoir ce type d'équipement.

L'AMÉNAGEMENT DES VOIRIES

Sur le secteur de Bonnegoutte, comme nous nous étions engagés suite à un accident, le carrefour est agrandi permettant ainsi une meilleure visibilité et une mise en sécurité des utilisateurs. La route est rénovée, un des deux ponts est réhabilité et pour le deuxième, les travaux sont en cours.

La mise en conformité des réseaux humides est réalisée sur la rue de la Sportive et l'envers du Village permettant une extension des réseaux.

Le programme de réfection des voiries est défini chaque année ; c'est ainsi que plusieurs secteurs de la commune ont été traités : Petites Alpes, Les Suais, Parfongoutte, Xoulces, Travexin etc.

Les ponts sont surveillés de près, des travaux de réhabilitation ont été exécutés sur ceux de Cherménil,

route de Xoulces, Bonnegoutte et prochainement le pont de l'Abattoir.

Plusieurs murs de soutènement vieillissent et souffrent des intempéries c'est pourquoi des interventions ont eu lieu sur le Droit, les Suais, les Têtes, Passage Perrin en bordure de rivière etc.



Pont de Bonnegoutte

LA VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE – L'ACTION SOCIALE

→ **L'école** : après 2 années perturbées par l'épidémie, l'organisation scolaire a repris son cours et les projets proposés par les enseignants ont retrouvé leur vitesse

de croisière. La commune apporte son soutien au travers de subventions sur des actions innovantes. Pour offrir des conditions d'apprentissage optimales,

nous avons équipé l'ensemble des classes de tableaux numériques et l'achat de plusieurs tablettes a été effectué. Le concours d'écriture permet de découvrir les œuvres des élèves, de les mettre en lumière et de récompenser l'investissement de chacun dans ces actions.

Le bâtiment de l'école élémentaire du centre pourrait subir une opération de réhabilitation avant la fin de notre mandat, ce qui laisse présager un déménagement temporaire des élèves et de leurs enseignants.

→ **Le périscolaire** : est-ce un effet de l'après COVID ? Nous assistons à une explosion des inscriptions notamment pour le service restauration scolaire. Le collège peut recevoir 85 élèves au maximum. Les familles sont contactées pour essayer de trouver une solution certains jours de la semaine.

→ **L'accueil de loisirs** : il est devenu indispensable pour répondre au besoin de garde des enfants.

Nous avons mis en place des activités attractives et établi des passerelles avec l'Espace Culturel et Social de la Pranzère. L'ALSH est ouvert au mois de juillet ainsi que les 2 dernières semaines d'août. L'ECSP participe conjointement à cette organisation tout en dirigeant certaines de ses actions vers les adolescents.

→ **Le social** : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste attentif aux personnes subissant des difficultés suite à un événement éprouvant. Des aides ponctuelles sont accordées en lien avec les associations et structures intercommunales.

→ **La maison de santé pluriprofessionnelle** : la situation médicale reste fragile sur notre secteur. Le départ annoncé d'un praticien nous incite à prendre des mesures pour accompagner les professionnels en place et favoriser la venue de nouveaux médecins. (Voir article en rubrique santé)

L'ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE – LA COMMUNICATION

→ **La culture** : la bibliothèque est passée dans le giron de l'intercommunalité ce qui n'empêche pas les bénévoles de poursuivre leur mission. Elle est ainsi devenue médiathèque. Le cinéma de Vagney devant subir des travaux de réhabilitation, c'est l'ensemble des équipements qui a été transféré provisoirement salle Jacques VILLERET. Les séances de cinéma sont ouvertes au public pour le plus grand plaisir de chacun.

→ **Les animations** : mises à l'arrêt forcé pendant de longs mois, elles ont repris avec la même intensité. Les rencontres de jumelage avec nos amis de STEINEN sont à l'ordre du jour avec le 40^{ème} anniversaire annoncé en Allemagne le 1^{er} juillet prochain.

→ **Les associations** : elles contribuent au dynamisme de notre commune et bénéficient de notre soutien qu'il soit matériel ou financier sur la base de critères précis.

→ **L'Espace Culturel et Social de la Pranzère** : c'est chose faite, il a évolué vers un centre social et bénéficie du soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales. La commune a revu également la convention d'objectifs et la subvention qui l'accompagne. De nouvelles actions tournées vers les familles ont vu le jour tout comme l'aide aux devoirs dans le cadre du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement Scolaire).

→ **Le Musée des Mille et Une Racines** contribue au développement culturel et touristique du territoire et reçoit le soutien de la commune pour son fonctionnement.

→ **Le Conseil Municipal des Jeunes** sera renouvelé cet automne pour une durée de 2 ans. Il poursuit ses missions dans les domaines des échanges intergénérationnels, de protection de la nature et de l'environnement, d'embellissement de la commune etc. C'est une excellente façon de développer l'esprit citoyen.



Sortie entre jeunes conseillers municipaux La Bresse Cornimont

LE DEVOIR DE MÉMOIRE ET DE CITOYENNETÉ

→ **Le devoir de mémoire** : en lien avec le collège et les associations patriotiques, les actions se sont multipliées renforçant la participation lors des cérémonies patriotiques. La commune apporte son soutien dans ces initiatives et de son côté a entamé un programme d'identification du parcours emprunté par les soldats venus libérer Cornimont en 1944.

Des panneaux explicatifs sont en cours de création ; ils seront installés du fond de la route de la Gesse vers le secteur du Haut du Faing. Au pied de Notre Dame de la Paix, des panneaux retracent la genèse du projet de construction de ce monument, l'histoire de ces tristes événements et un espace est dédié au recueillement.

LES FINANCES – LA FISCALITÉ

La situation financière communale reste saine malgré les aléas liés à la crise économique couplés avec les projets inattendus survenus au cours de ces années. La trésorerie nous permet de faire face aux dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées.

L'état de la dette passe à 681 € par habitant ce qui reste correct par rapport à la moyenne nationale des villes de même importance. Cette hausse est due à l'emprunt réalisé pour l'achat de la turbine de Travexin. Toutefois les recettes supplémentaires liées à la vente d'électricité viennent compenser ce poste de dépenses. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) reste stable malgré une baisse de la population. La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est à surveiller tout comme

le fonds de péréquation.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée pour l'usager mais elle est compensée par l'État sous forme de dotation. Il reste à définir chaque année les taux des taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. A ce jour, seules les bases appliquées par l'État sont relevées.

La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a été retenue par la Communauté de Communes des Hautes Vosges lors de la scission de 2022. Elle concerne la levée de l'impôt sur les activités économiques dont la CCHV a la compétence. Un versement fixé sur la base de l'année antérieure à cette décision est effectué à chaque commune.

INTERCOMMUNALITÉ ET AUTRES INSTANCES

Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) : une scission annoncée

Depuis janvier 2022, le périmètre de la CCHV est modifié. De 22 communes, notre structure intercommunale est passée à 14, principalement identifiées sur le bassin de vie de la Moselotte. Le territoire de Gérardmer s'est organisé de son côté avec les 8 autres communes.

Des bouleversements se sont opérés puisque nous avons conjointement décidé d'intégrer de nouvelles compétences comme les piscines, les médiathèques etc. L'Office de Tourisme Communautaire La Bresse Hautes Vosges a également vu le jour.

Les compétences eau-assainissement et urbanisme nous ont été imposées par l'État. Ces dernières sont plus difficiles à accepter, en ce qui nous concerne pour

l'eau. Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement La Bresse/Cornimont reste autonome.

De gros dossiers en cours

→ **Tri des déchets** : la redevance incitative va se mettre en place ce qui va modifier notre façon de gérer nos déchets et nous inciter à mieux trier.

→ **Le Plan Climat Air Energie Territorial** va voir le jour en lien avec les communautés de communes voisines. Il prévoit des actions dans différents domaines tels que la mobilité, la transition écologique, l'amélioration de l'habitat etc.

DES PROJETS IMPRÉVUS, DES OPPORTUNITÉS À SAISIR !

La centrale hydroélectrique de Travexin

L'acquisition de l'ensemble de l'outil de production s'est déroulée en février 2022 pour un montant de 1 600 000 €. Le bâtiment accolé à la turbine et les terrains à urbaniser font partie de l'opération.

L'engagement de procéder à la renaturation de tout le site a été donné aux services de l'État, ce qui

correspond bien à notre volonté de préserver ou améliorer l'environnement.

Les premiers travaux qui débiteront dès cet été concerneront la mise en conformité de la passe à poissons des Vanres.

Un jeune ingénieur en contrat (Volontariat Territorial en

Administration) a été embauché pendant une année pour monter les différents dossiers relatifs à cette acquisition. L'autorisation de signer un contrat H07 avec EDF nous a été octroyée par Madame la Préfète de Région Grand Est ce qui nous permet de quitter le marché libre qui s'avère moins avantageux.

La rentabilité et le retour sur investissement de cet équipement sont à envisager sur du long terme, mais c'est un pari pour l'avenir que nous avons choisi, au vu de l'envolée des prix de l'énergie.

Ce projet a pu voir le jour grâce à la volonté des élus mais aussi avec les conseils avisés des services de l'État (DDT), Agence de l'Eau, Région et Département sans oublier l'association locale de l'AAPPMA (pêche).



Barrage de la soumission à Travexin

La Chaume du Grand Ventron : mise en vente en 2021



Vue du bâtiment depuis le dessous

L'ensemble situé au cœur de la Réserve Naturelle du Massif du Grand Ventron est considéré comme l'un des endroits les plus emblématiques de Cornimont, en témoigne son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO ou encore l'ambition donnée au site pour la préservation du Grand Tétras.

Son auberge, véritable institution locale, dont la localisation aux portes des secteurs les plus fragiles donne aussi une responsabilité en termes d'accueil et de sensibilisation du public. C'est pourquoi les élus se sont intéressés de près à son devenir et ont pris la décision de s'engager dans un projet lié à l'éco-tourisme.

Ce projet coconstruit avec le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges au travers de la Réserve Naturelle du Grand Ventron propose un accueil fondé à la fois sur une activité économique et une dimension d'intérêt général. Il est motivé par la préservation d'un patrimoine naturel d'exception, par l'éducation des citoyens-visiteurs ou encore par l'amélioration des connaissances.

Il pourra être source d'inspiration à l'échelle de notre montagne vosgienne.

C'est avec le soutien moral et financier des instances telles que le Commissariat de Massif, l'État, le Pays de Remiremont et ses Vallées (PETR), la Région et le Département que ce projet pourra aboutir.

Une étude de faisabilité a été réalisée et le marché de maîtrise d'œuvre est lancé. Dès le feu vert donné par les instances concernées, le travail s'intensifiera. Le résultat de la maîtrise d'œuvre est attendu en automne, une programmation des travaux en 2024 pour une ouverture au public en 2025/2026.

La période d'ouverture de la future éco-auberge du Grand Ventron est prévue du 1^{er} mai au 15 novembre de chaque année, avec fermeture les mois d'hiver de façon à éviter la sur-fréquentation du site et ainsi laisser la nature reprendre ses droits.

Marie-Jo CLÉMENT

Les finances de la Commune pour l'année 2023

1. PRÉAMBULE

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel d'une commune. Il doit être adopté chaque année par le conseil municipal avant le 15 avril (30 avril pour les années de renouvellement de l'assemblée), puis transmis au Préfet dans les 15 jours qui suivent son adoption par le conseil municipal. Le Maire est alors autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites à ce budget pour l'année civile concernée.

La commune de Cornimont gère un budget principal, celui de la commune, ainsi que sept budgets annexes :

- ▶ Le budget de la forêt,
- ▶ Le budget turbines (du Bâs et de Travexin)
- ▶ Le budget de la régie de chauffage urbain
- ▶ Le budget de la maison de santé
- ▶ Les trois budgets des lotissements du Daval, du Gros Chêne et du Plein Soleil.

Chaque budget est composé de deux sections, chacune des deux sections devant être présentée en équilibre (recettes = dépenses) :

- ▶ La **section de fonctionnement** qui retrace essentiellement les dépenses et les recettes de gestion courante,
- ▶ La **section d'investissement** qui retrace les dépenses et les recettes d'équipement et de financement.

Après le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 24 février 2023 (non obligatoire pour les communes de moins de 3 500 hab.), les budgets primitifs de la commune et de ses sept budgets annexes ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2023. Tous budgets confondus, le montant total des dépenses (et recettes au vu de l'obligation d'équilibre) s'élève à plus de 10,5 millions d'euros (5 497 388,44 € pour les sections de fonctionnement, et 5 008 407,86 € pour les sections d'investissement).

Le budget principal ainsi que les 7 budgets annexes (fonctionnement et investissement)

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total Budget
Lotissement Plein Soleil	92 692,23 €	92 692,23 €	185 384,46 €
Lotissement Gros Chêne	62 455,53 €	60 422,56 €	122 878,09 €
Lotissement Daval	159 505,25 €	159 510,06 €	319 015,31 €
Maison de Santé	109 371,34 €	46 047,50 €	155 418,84 €
Régie Municipale de chauffage	126 405,70 €	169 126,09 €	295 531,79 €
Forêt	304 571,05 €	152 691,05 €	457 262,10 €
Turbines	208 043,88 €	294 671,53 €	502 715,41 €
Budget communal	4 434 343,46 €	4 033 246,84 €	8 467 590,30 €

Pour 2023, la capacité d'autofinancement du budget communal devrait s'élever à plus de **670 000 €** et les dépenses d'investissement à **4 033 000 €** (dont 3 364 119,84 € pour de nouvelles dépenses et 669 127 € pour des dépenses déjà engagées). Si un emprunt de 147 600 € a été inscrit pour équilibrer le budget, il ne devrait pas être mobilisé ; les nouvelles subventions qui seront obtenues sur cet exercice 2023 permettront de couvrir cet emprunt d'équilibre. Le transfert de la compétence eau à destination de la

Communauté de Communes des Hautes Vosges (CCHV) impacte le BP 2023 communal selon 2 axes :

- ▶ Nouvelles dépenses relatives au transfert des excédents de fonctionnement et d'investissement du budget de l'eau constatés du 31-12-2022 à destination de la CCHV (uniquement sur cet exercice 2023) ;
- ▶ Intégration du personnel affecté à l'eau sur les dépenses de personnel de la commune (avec refacturation en fin d'année à la CCHV).

2. LE BUDGET COMMUNAL

Les dépenses de fonctionnement

Hors dépenses imprévues, les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2023 s'élèvent à 3 635 742 € contre 3 293 165 € lors du précédent budget, soit une augmentation de 10,40 % (+ 342 000 €).

Ces dernières se répartissent comme suit :

- ▶ Les charges à caractère général (électricité, chauffage, entretien des voiries, des bâtiments, des véhicules, ...) s'élèvent à 1 044 000 € et représentent 28,71 % des

dépenses réelles de fonctionnement, en augmentation de 1,6 %. Cette hausse de 15 000 € correspond à l'anticipation du surcoût des énergies.

- ▶ Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 980 560 €, en hausse de 14,29 % (soit + 247 576 € / BP 2022). Ce surcoût correspond quasi-exclusivement à la réintégration de la masse salariale des agents affectés au service de l'eau (sera refacturée à la

CCHV en fin d'année), soit un montant de 100 000 €, à l'augmentation du point d'indice (+ 3,5 %) des fonctionnaires appliquée à l'été 2022, soit une augmentation de la masse salariale de 58 000 € et une anticipation d'une augmentation du point d'indice pour 2023 à hauteur de 3,5 % à compter de cet été, soit + 60 000 €.

► Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 427 000 € soit une baisse globale de 46 500 €. Ce poste regroupe notamment la participation au SDIS (pompiers + 6 000 €), les subventions versées (+ 12 000 €), les

indemnités des élus et les subventions à destination des budgets des trois lotissements (- 70 000 €).

► Les atténuations de produits (+ 2 000 €) et charges financières (- 1 000 €) sont quasi-stables.

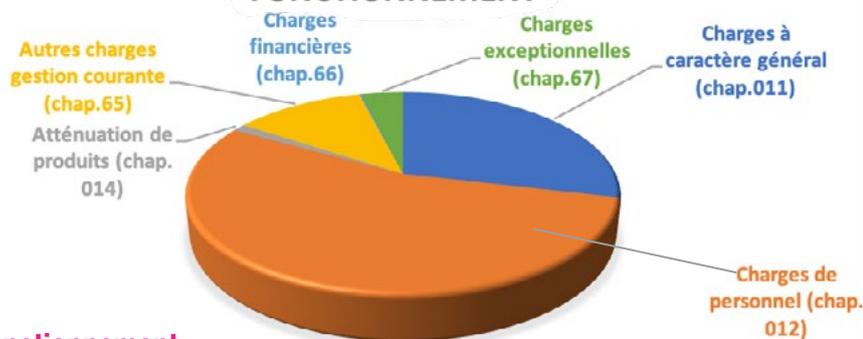
► Les charges exceptionnelles sont quant à elles en forte hausse (+ 120 000 €). Elles correspondent à une subvention à destination de la turbine à hauteur de 28 000 € et de 94 000 € à destination de la CCHV (reversement de l'excédent de fonctionnement provenant du budget de l'eau clôturé au 31-12-2022).

Dépenses réelles de fonctionnement en € (hors dépenses imprévues)	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général (chap. 011)	1 027 331	1 043 879
- achat matières et fournitures	542 759	532 459
- services et prestations extérieures	45 900	45 900
- entretien, réparations, maintenances	269 500	270 000
- assurances	24 950	25 000
- Autres charges à caractère général	144 223	170 521
Charges de personnel (chap. 012)	1 732 984	1 980 560
Atténuation de produits (chap. 014)	39 000	42 500
Autres charges gestion courante (chap. 65)	472 850	426 349
- Indemnités élus + cotisations + formations	91 500	92 399
- SDIS (pompiers), organismes de regroup., CCAS	128 600	37 100
- Subventions versées aux associations	172 000	184 000
- Subventions budgets annexes	78 250	8 430
- Autres charges de gestion	2 500	104 420
Charges financières (chap. 66)	8 400	7 520
Charges exceptionnelles (chap. 67)	12 600	134 935
Total dépenses de gestion	3 272 165	3 493 288
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 293 165	3 635 742

Evolution BP 2023/2022	Structure BP 2023
1,61%	28,71%
-1,90%	14,65%
0,00%	1,26%
0,19%	7,43%
0,20%	0,69%
18,23%	4,69%
14,29%	54,47%
8,97%	1,17%
-9,83%	11,73%
0,98%	2,54%
-71,15%	1,02%
6,98%	5,06%
-89,23%	0,23%
4076,80%	2,87%
-10,48%	0,21%
970,91%	3,71%
6,76%	96,08%
10,40%	100,00%

Dépenses imprévues	50 000	50 000
Dépenses d'ordre	228 700	244 200
Virement à la section d'investissement	465 661	504 401
Total dépenses de fonctionnement	4 037 526	4 434 343

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2023, qui devraient s'élever à 4 324 800 € contre 3 952 000 € en 2022, soit une hausse de 9,44 % (+ 372 000 €), se décomposent comme suit :

► Les produits des services (vente de prestations communales – cantine, garderie, chasse, mise à disposition de personnel, ...) sont en hausse de 195 000 € dont notamment + 7 000 € de loyer TDF, + 133 800 € de mise à disposition de personnel pour

les turbines et la CCHV (refacturation du personnel de l'eau) et + 10 000 € de refacturation pour l'entretien des locaux de la CCHV.

► Les impôts et taxes s'élèvent à 2 269 573 € (principales recettes de fonctionnement), soit une hausse de 321 000 €. Ils représentent 52,48 % des recettes réelles de fonctionnement. Ils sont budgétés au vu des données transmises via le Cerfa 1259Com (état relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales)

et de l'anticipation de l'attribution de compensation de la CCHV suite à la mise en place de la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

L'autonomie fiscale communale se résume donc, pour les élus counehets, au vote des taux d'imposition des seules taxes suivantes :

- ▶ La taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 41,34 % (maintien du taux de 2022)
- ▶ La taxe foncière sur les propriétés non bâties de 43,67 % (maintien du taux de 2022)
- ▶ La taxe d'habitation de 21,76 % (maisons secondaires et locations saisonnières)

Pour chacune d'elles, les élus ont fait le choix de la stabilité des taux. Avec l'application de ces derniers, le produit de la fiscalité directe locale est estimé à 1 547 334 €.

▶ Les dotations et participations, qui s'élèvent à 1 354 006 € sont en baisse de 190 000 € par rapport au BP 2022. Elles représentent 31,31 % des recettes réelles de fonctionnement. Comme en 2022, la dotation globale de fonctionnement (principale dotation) devrait être en légère hausse (dans l'attente de sa notification). Il est rappelé que cette DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a fortement baissé entre 2013 et 2017 (- 218 000 € environ).

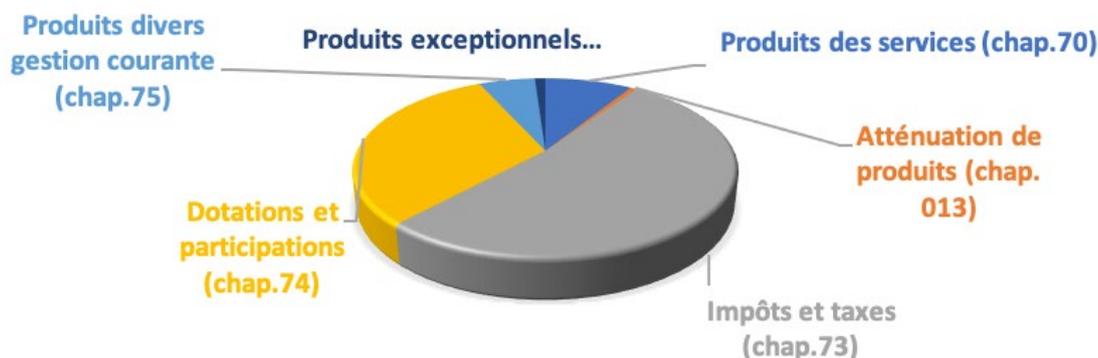
▶ Les produits divers de gestion qui s'élèvent à 246 300 € soit 5,70 % des recettes réelles de fonctionnement seront en hausse par rapport à 2022, + 34 000 €, soit 16 %. Ce chiffre s'explique par un retour à la normale des excédents provenant des ventes de bois.

Recettes réelles de fonctionnement en €	BP 2022	BP 2023
Produits des services (chap. 70)	187 516	382 516
- redevances	97 800	130 300
- mise à disposition de personnel	56 816	190 616
- autres produits	32 900	61 600
Atténuation de produits (chap. 013)	25 000	26 400
Impôts et taxes (chap. 73)	1 948 079	2 269 573
- Taxes habitation, foncières, CFE	1 446 471	1 547 344
- CVAE	-	-
- TASCOCOM	-	-
- Fiscalité reversée FPU	270 379	506 000
- FNGIR	44 729	44 729
- Autres produits fiscaux	186 500	171 500
Dotations et participations (chap. 74)	1 547 807	1 354 006
- Dotation Globale de Fonctionnement	810 452	600 000
- Dotation Solidarité Rurale	456 000	484 800
- Dotations péréquation	59 000	55 000
- Autres participations / dotations	222 355	214 206
Produits divers gestion courante (chap. 75)	212 267	246 300
- Locations immobilières	96 767	115 300
- Reversement excédents budgets annexes	115 000	130 000
- Autres	500	1 000
Produits financiers (chap. 76)	5	5
Produits exceptionnels (chap. 77)	31 000	46 000
Total recettes de gestion	3 920 669	4 278 795
Total recettes réelles de fonctionnement	3 951 674	4 324 800

Evolution BP 2023/2022	Structure BP 2022
103,99%	8,84%
33,23%	3,01%
235,50%	4,41%
87,23%	1,42%
5,60%	0,61%
16,50%	52,48%
6,97%	35,78%
-	0,00%
-	0,00%
87,14%	11,70%
0,00%	1,03%
-8,04%	3,97%
-12,52%	31,31%
-25,97%	13,87%
6,32%	11,21%
-6,78%	1,27%
-3,66%	4,95%
16,03%	5,70%
19,15%	2,67%
13,04%	3,01%
100,00%	0,02%
0,00%	0,00%
48,39%	1,06%
9,13%	98,94%
9,44%	100,00%

Recettes d'ordre	40 000	6 846
Report excédent n-1	45 851	102 697
Total recettes de fonctionnement	4 037 526	4 434 343

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes d'investissement

L'année 2023 sera une année importante en terme de recettes d'investissement, soit 4 033 000 €, répartis comme suit :

▶ Épargne brute estimée au budget 2023 (CAF) :	+ 734 000 €
▶ Subventions notifiées (y compris les restes à réaliser) :	+ 1 013 000 €
▶ Autres recettes d'investissement (FCTVA, TLE, pdt cessions ...) :	+ 500 000 €
▶ Remboursement des avances des budgets annexes et opérations sous mandat :	+ 102 000 €
▶ Report des excédents d'investissement 2022 :	+ 626 000 €
▶ Excédent de fonctionnement 2022 mis en réserve :	+ 910 000 €
▶ Emprunt d'équilibre (*) :	+ 148 000 €

(*) Il est précisé qu'il y a lieu d'inscrire un emprunt d'équilibre de 148 000€ au budget 2023, mais que ce dernier ne sera pas mobilisé au vu des demandes de subventions déposées au titre de 2023.

Les dépenses d'investissement

Les investissements de la commune sont votés par opération (ensemble de dépenses ayant le même thème). Pour cet exercice 2023, le montant global des travaux d'investissement (y compris les dépenses imprévues) est estimé à 4 033 000 € dont 670 000 € de restes à réaliser (report de travaux engagés sur l'exercice 2022) et 50 000 € de dépenses imprévues.

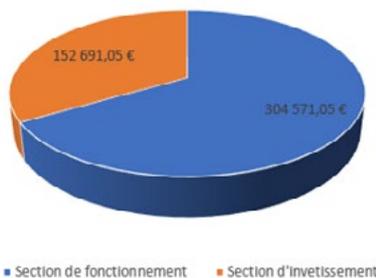
Les nouveaux investissements s'élèvent quant à eux à 2 993 000 €, dont on peut citer les plus importants :

- ▶ 832 000 € pour des travaux d'aménagements dont la 1^{ère} tranche de la Rue des Myrtilles et la 2nde de la Rue du cinéma
- ▶ 500 000 € pour la réhabilitation des ponts de l'Abattoir et de Bonnegoutte
- ▶ 355 000 € de travaux de voiries
- ▶ 312 000 € pour le remplacement du camion grue et divers véhicules
- ▶ 300 000 € maîtrise d'œuvre + assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'éco-auberge du Grand Ventron
- ▶ 160 000 € pour le programme de renouvellement de l'éclairage public
- ▶ 150 000 € pour la rénovation de la toiture et abat-sons de l'église
- ▶ 90 000 € pour divers achats pour cimetière (caveaux...)
- ▶ 55 000 € pour aménagement de terrain sportif
- ▶ 26 000 € pour la restructuration des écoles

Pour conclure, il est indiqué que le budget communal est établi avec un prévisionnel de dépenses et de recettes sur 2 années. Selon les hypothèses de travail, la commune pourrait continuer à investir plus de 3 millions d'euros en 2024 et 1,9 million en 2025 (hors emprunts potentiels).

3. LES BUDGETS ANNEXES

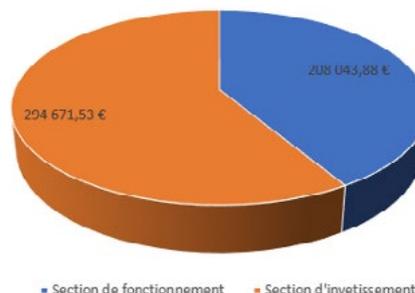
Le budget de la Forêt



Après les périodes de sécheresse et la prolifération des attaques de scolytes sur les résineux ayant entraîné l'effondrement des ventes en 2019 et 2020, les tensions sur les marchés du bois constatées en 2021 ont permis de faire remonter les cours. Pour ce nouvel exercice, les tendances sont à nouveau favorables. Le budget forêt devrait donc pouvoir dégager des marges sur les ventes de bois lui permettant d'autofinancer son important programme d'investissement en 2023 : plus de 150 000 € (dont 100 000 € pour une replantation sur 4 ha suite aux attaques de scolytes) et de transférer sur

le budget communal plus de 130 000 € d'excédent de fonctionnement (rappel entre 100 000 et 150 000 € il y a encore quatre années, mais « 0 € » en 2020 et en 2021). L'excédent de fonctionnement 2023 (218 571 €) associé aux estimations des ventes pour 2023 (85 000 €) permettent ainsi de couvrir les dépenses cumulées du fonctionnement et de l'investissement.

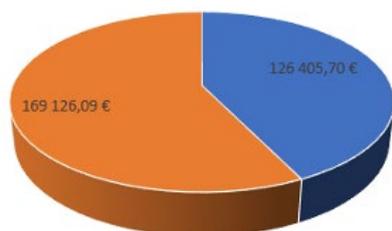
Le budget des Turbines



Fusion des budgets des deux turbines. L'excédent de fonctionnement provenant de la turbine du Bâs viendra compenser les charges complémentaires associées à

l'acquisition de la turbine de Travexin (retour sur investissement prévu après un minimum de 15 années). Associé aux estimations des ventes pour 2023 (150 000 €), il permet ainsi de couvrir les dépenses cumulées du fonctionnement et de l'investissement. Une avance communale remboursable de 94 000 € est prévue en recette d'investissement. Elle permettra le financement les travaux relatifs à la passe à poissons du canal des Vanres.

Le budget Régie Municipale de Chauffage



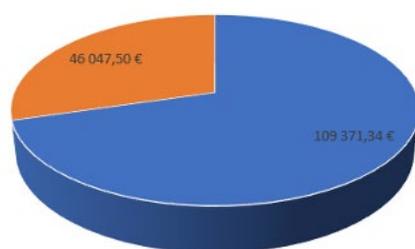
■ Section de fonctionnement ■ Section d'investissement

Les dépenses et recettes sont estimées à 126 000 € sur cet exercice 2023. Au-delà du prix élevé du fuel (consommation minimale de 8 à 15 000 litres/an), cette année 2023 est marquée par la mise en œuvre d'une opération de broyage de bois issus de la forêt communale (autoproduction de plaquettes pour deux années). Sur la période de chauffe de septembre 2021 à juin 2022, la chaufferie bois a permis d'économiser plus de 91 000 litres de fuel.

L'excédent de fonctionnement devrait avoisiner les 5 000 €.

En termes d'investissement, le budget dispose d'une enveloppe de 150 000 € pour faire face aux casses et renouvellement des équipements.

Le budget Maison de Santé

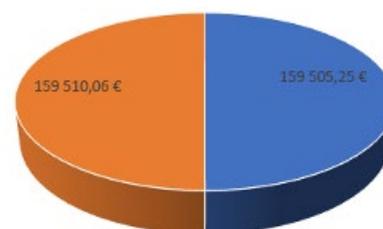


■ Section de fonctionnement ■ Section d'investissement

La maison de santé est mise en location aux professionnels de santé (qui se sont rassemblés en société) depuis le 1^{er} mars 2019. A ce jour, trois médecins, un podologue et trois infirmiers occupent les locaux.

Les recettes escomptées (20 000 € de loyers auxquels s'ajoutent les amortissements des subventions) permettent de financer les dépenses de fonctionnement (celles rendues obligatoires pour les propriétaires + les dotations aux amortissements) ainsi que le remboursement de l'avance communale (7 500 € durant 20 années).

Le budget lotissement du Daval



■ Section de fonctionnement ■ Section d'investissement

Il est rappelé que la totalité des travaux d'aménagement a été réalisée en 2018 et que cette opération immobilière a permis de proposer 13 lots à la vente (soit 5 337 m²) et 1 lot pour VOSGELIS (bail emphytéotique).

L'ensemble du projet a été financé par une avance communale remboursable au fur et à mesure de la vente des parcelles.

Au 31 décembre 2022, 7 parcelles ont été cédées. Pour 2023, il ne restera que les 6 lots centraux. Une étude de faisabilité sera lancée au cours de cet exercice, afin d'appréhender au mieux un éventuel projet locatif.

Le budget lotissement du Gros Chêne



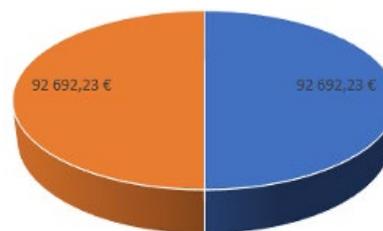
■ Section de fonctionnement ■ Section d'investissement

Les travaux d'aménagement, terminés en 2017, ont permis de proposer à la vente 5 132 m² de terrains constructibles répartis en 7 lots.

Comme pour le lotissement du Daval, ce projet a été financé par une avance communale remboursable au fur et à mesure des cessions de parcelles (33 € / m²).

Au 31 décembre 2022, 5 parcelles ont été cédées sur les 7 disponibles. Pour 2023, 1 lot supplémentaire devrait être vendu.

Le budget lotissement du Plein Soleil

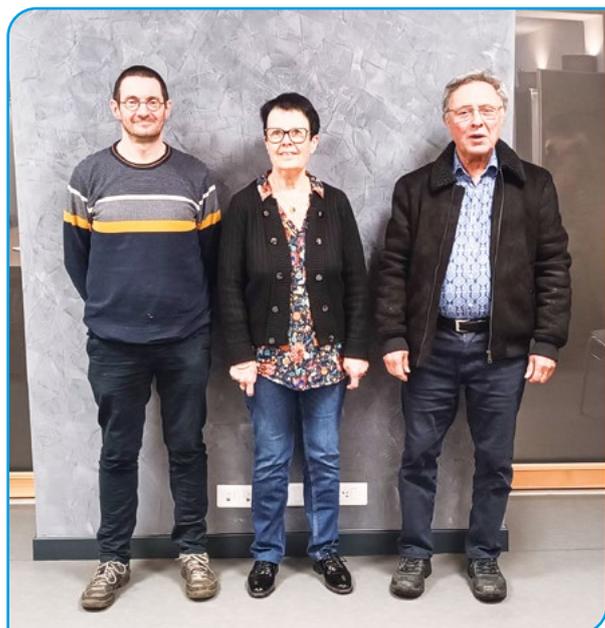


■ Section de fonctionnement ■ Section d'investissement

Il reste à ce jour 2 parcelles disponibles à la vente, soit 1 803 m².

Sabrina SANAHUGES

Changements d'élus et du personnel



Changement d'élus

Le 15 novembre 2022, a eu lieu un changement d'adjoint au maire au sein de la municipalité. Suite à la démission de Monsieur Frédéric CARLIER, pour des raisons professionnelles, Madame Marie-Josée FRANÇOIS a repris le poste de 1^{ère} adjointe, en charge des relations publiques, du pôle communication, des animations sportives et culturelles, des fêtes patriotiques et du comité de jumelage.

Un nouveau 6^{ème} adjoint a été élu, Monsieur Jimmy SCHMITTER, qui prend en charge le conseil municipal des jeunes et la vie associative.

Le 23^{ème} nouveau membre au sein du conseil municipal est Monsieur Luc DEVORS.

Le 7 avril 2023, Monsieur Jean-Luc THOMAS a quitté le service Travaux Neufs et Urbanisme pour prétendre

à la retraite. Il a intégré la mairie le 1^{er} juin 1982 en qualité d'aide ouvrier professionnel stagiaire et termine sa carrière en tant que technicien territorial principal de 1^{ère} classe.

Il est remplacé par Monsieur Didier CLAUDEL – technicien territorial principal de 2^{ème} classe. Depuis le 16 janvier 2023, il travaille en binôme avec Jean-Luc pour se familiariser avec toutes les rues, les lieux-dits de la commune et les entreprises avec lesquelles nous travaillons.

Nous souhaitons une bonne retraite, bien méritée à Jean-Luc et un franc succès à Didier dans ses nouvelles fonctions.

Marie-Josée FRANÇOIS



Changement de personnel au service travaux neufs

Opération Pâtés Lorrains

Cette opération organisée dans le cadre de la réhabilitation de Notre Dame de la Paix a pris fin depuis le printemps dernier.

Les trois commerçants qui ont participé : la boucherie de la Pranzière, la boucherie MARCHAND et la boulangerie PACCAGNINI ont reversé la somme totale de 1 150 € à la Fondation du Patrimoine Lorraine.

Nous les remercions pour leur implication et leur participation.

Nous remercions également tous les habitants de Cornimont et des communes voisines qui ont participé à cette action, en achetant des pâtés lorrains.

Marie-Josée FRANÇOIS



Notre Dame de la Paix

Recherche Médecin

LA MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE DE CORNIMONT RECHERCHE UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE

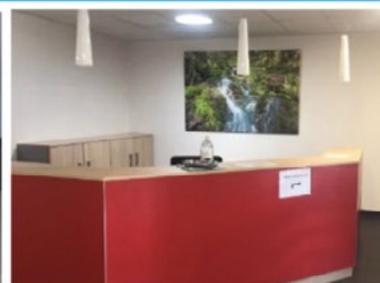
Suite au départ annoncé d'un médecin en juin prochain, la situation médicale devient préoccupante sur notre secteur déjà fragile.

La commune recherche :

OFFRE
DE POSTE

Médecin généraliste
CORNIMONT

PLAN
D' ACTIONS
SANTÉ



Vous êtes médecin généraliste et souhaitez vous installer.
Venez rejoindre l'équipe de la Maison de Santé de Cornimont et exercer avec 3 confrères médecins et une équipe de paramédicaux.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Cornimont se situe à 25 minutes de Remiremont et de Gérardmer et à 45 minutes d'Epinal, au cœur du Massif des Vosges.

FOCUS

Exercice libéral dans une maison de santé avec une équipe pluridisciplinaire

CABINET MÉDICAL

- MSP labellisée, mise en service en 2019
- 3 médecins généralistes, 3 infirmiers libéraux, 1 podologue, 1 infirmière Asalée
- Secrétariat téléphonique et secrétaire en cours de recrutement
- Fonctionnement en SISA – Loyer mensuel qui couvre les frais de fonctionnement, le loyer immobilier, les frais de ménage, etc.
- Une salle d'urgence
- Un cabinet médical de 20m² immédiatement disponible
- Studio

CONDITIONS D'EXERCICE

- Logiciel utilisé : Médistory 4
- Accueil d'internes
- Présence médicale de 8h à 20h / PDSA 20h – minut
- 1 garde de semaine tous les 10 jours et 1 garde de mois tous les 2 mois / 2 mois et demi
- Patientèle agréable, variée, coopérante
- Visites à domicile et présence sur la maison de retraite
- Aides à l'installation : commune classée sous-dotée par l'ARS, aides du Plan Santé Vosges (sous conditions) et aides de la commune sur les loyers

CADRE DE VIE

Cornimont est une commune accueillante et paisible nichée au creux de la montagne vosgienne. Elle propose un panel d'activités sportives et culturelles pour tous les âges, avec des équipements adaptés. Avec ses 4 000 habitants, elle regroupe tous les services utiles pour la population.

Cornimont se situe à quelques kilomètres seulement des stations de ski de La Bresse ou de Gérardmer.

Pour les plus sportifs, de nombreux sentiers de randonnée ou la piste cyclable La Voie Verte, au départ de la commune vous permettront de profiter des plaisirs de la montagne.

Cornimont est une commune où il fait bon vivre avec son lot d'entreprises artisanales et industrielles également.

LES SERVICES

Petite enfance : Assistantes maternelles agréées et Crèche Les Petits Amis de Oui Oui pour les enfants de 10 semaines à 6 ans à La Bresse (partenariat avec la commune de Cornimont)

Scolarisation : Ecole maternelle et écoles primaires – garderie périscolaire et cantine scolaire – centre de loisirs – Collège dans la commune

Commerces et services : Commerces de 1^{ère} nécessité (boulangeries, boucheries, supermarché), banques, Poste, tabac/presse, restaurants ...

OFFRE MEDICALE ALENTOUR

- Dans la commune : 2 pharmacies, un cabinet de 5 masseurs kiné et un autre de 2 masseurs kiné, 1 podologue, 1 psychologue, 1 cabinet dentaire, 1 cabinet d'ostéopathe, 1 EHPAD
- Plateau technique CH Remiremont et Hôpital de Gérardmer à 25 min et CH d'Epinal à 45 min
- Plateau technique CHRU de Nancy à 1h20

CONTACT

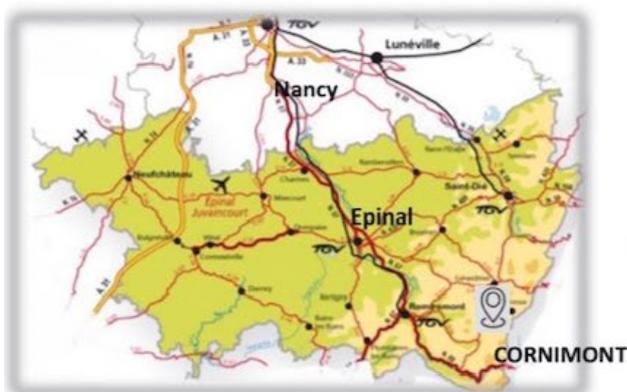
Docteur Laurie MOUGIN

03.29.24.11.03



LA MISSION SANTÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES VOSGES
ACCOMPAGNE LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ
DANS LEUR DÉMARCHE DE RECRUTEMENT OU DE RECHERCHE DE POSTE

missionsante@vosges.fr



La commune propose :

De mettre en place un soutien financier à l'intention d'un étudiant(e) en 6 ou 7^{ème} année de médecine. En contre-partie, ce jeune médecin s'engagerait à travailler pour un nombre d'années identiques à cet accompagnement sur Cornimont.

Toute personne correspondant à ce profil et intéressée par ces propositions peut se faire connaître en mairie ou auprès des professionnels de la maison de santé.

Travaux à L'EHPAD

LA RÉSIDENCE D'ACCUEIL ET DE SOINS

« LE COUARÔGE »

Après le bâtiment de liaison entre les deux sites qui abrite l'entrée principale et les locaux administratifs, les travaux de réhabilitation du bâtiment autrefois appelé « Les Myrtilles » se poursuivent.

La première tranche de réfection des chambres est terminée depuis décembre 2022 et des résidents ont pu intégrer des chambres spacieuses, confortables, aux normes pour pallier à la perte d'autonomie. La salle à manger a également fait peau neuve. La deuxième tranche est en cours et sera terminée en juin 2023. Restera ensuite la dernière phase qui verra l'achèvement de cette réhabilitation bienvenue fin 2023 - début 2024.

Ce sont deux services adaptés à la grande dépendance qui voient le jour et permettent de meilleures conditions d'accueil pour les résidents et de travail pour le personnel.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 25 % par le Conseil Départemental ainsi que par l'ARS (Agence Régionale de Santé) en coordination avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Ces aides financières



Une nouvelle chambre permettent d'atténuer les répercussions du coût des travaux et leurs aménagements sur le montant des pensions liées à l'hébergement.

Annette MARCHAL

Pout tout renseignement concernant l'hébergement d'un proche, vous pouvez contacter l'accueil de l'EHPAD du Couarôge au **03 29 24 11 12**.
Site internet : <https://le-couaroge.fr/>

Communauté de Communes Des Hautes Vosges



RE'CYCLE ZONE : VOTRE VIEUX VÉLO A UN FUTUR !

À partir du mercredi 12 avril 2023, ne jetez plus votre vieux vélo !

Venez le déposer dans une des nouvelles RE'CYCLE ZONE installée dans les trois déchèteries de la CCHV (La Bresse, Le Syndicat, Saulxures-sur-Moselotte). L'association BALLAST, atelier d'autoréparation de vélos, se chargera de lui donner une deuxième vie !

La CCHV s'est engagée dans l'économie sociale et solidaire et mène une politique de réduction des déchets par le réemploi, la réparation et la réutilisation (3R) avec, pour objectifs :

- ▶ améliorer la part de réemploi et de réutilisation sur son territoire ;
- ▶ favoriser et valoriser la réparation des produits ;
- ▶ accompagner les structures du réemploi et les

accompagner dans leur développement. C'est ainsi qu'un partenariat a été créé entre l'association BALLAST et la CCHV.

Dans cette même logique, les racks à vélos, fabriqués à partir de palettes recyclées, ont été créés par AITHEX, une association d'insertion et de développement durable à Saint-Nabord.

L'association BALLAST est un atelier participatif de réparation de vélos, située route des Rochettes - Z.A de la gare de Cornimont. Vous pouvez devenir membre en adhérent : 06 37 76 56 47 / associationballast@orange.fr

DÉCHÈTERIES : NOUVEAUX HORAIRES

Deux changements à noter dans vos agendas :

- La période estivale débutera désormais le 1^{er} mars (au lieu du 1^{er} avril) et se terminera le 31 octobre.
- En période estivale, le samedi, la fermeture ne se fera plus à 18h30 mais à 18h.

Les horaires, en semaine, ne changent pas.

La période hivernale commencera donc le 1^{er} novembre jusque fin-février (horaires identiques).

Quelques règles à respecter :

- Coupez le moteur lorsque votre véhicule est à l'arrêt.
- Présentez-vous au moins 15 mn avant la fermeture de la déchèterie.
- Le gardien ne doit pas décharger votre véhicule. Il est là pour vous guider : écoutez-le et respectez-le.

Pour rappel, il est interdit de fumer, de récupérer des objets ou des matériaux et de faire circuler des animaux sur le site de la déchèterie.

LA BRESSE

Déchèterie de Niachamp
Route de Niachamp

06 70 50 42 78

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
 ÉTÉ au 01/03	—	8:30 12:00	8:30 12:00	—	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 18:00	—	14:00 18:00	—	14:00 18:00	14:00 18:00
 HIVER au 01/11	—	8:30 12:00	8:30 12:00	—	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 17:00	—	14:00 17:00	—	14:00 17:00	14:00 17:00

SAULXURES/MOSELOTTE

Déchèterie de Blanfin
Route de Malpré

06 70 09 92 23

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
 ÉTÉ au 01/03	8:30 12:00	—	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	—	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00
 HIVER au 01/11	8:30 12:00	—	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	—	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00

LE SERVICE DE TRANSPORT ÉVOLUE

Le service de transport de la CCHV s'adresse aux personnes n'ayant pas la capacité de se rendre au village pour faire des courses ou aller à un rendez-vous médical par exemple. Un minibus de 9 places vous permet, sur demande, d'effectuer des trajets en toute sécurité et à moindre coût.

Les horaires ont dernièrement été élargis pour améliorer le service.

Les nouvelles permanences de transport sur la commune de Cornimont :

- **Mardi matin** : réservé aux rendez-vous médicaux, pharmacie et Restos du Cœur à La Bresse
- **Mardi après-midi** : courses, pharmacie, agence postale...
- **Jedi matin** : courses, marché, pharmacie, agence postale...

Pour toute information, contactez l'agent en charge de ce service : 06 76 72 57 22.

Les tarifs sont inchangés : 1 € par trajet / 2 € pour un aller-retour.



Navette intercommunale

LA SEMAINE DU PAYSAGE 2023

Pour cette nouvelle édition, la CCHV innove !

Les inscriptions aux animations se feront en ligne sur le site internet de la CCHV. Fini les bouchons téléphoniques, inscrivez-vous quand vous voulez, à partir du mardi 2 mai 2023, à 9h00 sur www.cchautesvosges.fr

En lieu et place du programme, habituellement distribué dans les boîtes aux lettres, un petit dépliant de quatre pages sera mis à votre disposition dans les mairies et les commerces.

Des économies ont ainsi pu être réalisées, ce qui a permis de maintenir le nombre d'animations et conserver la richesse de cette Semaine du Paysage, partagée par toutes et tous.

CONTACT CCHV

Tél : 03 29 24 02 88

Mail : contact@cchautesvosges.fr

Site internet : www.cchautesvosges.fr

Adresse : 24 rue de la 3^{ème} DIA, - 88310 Cornimont

Du lundi au vendredi :
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Semaine du paysage
2023 — — —
PAYSAGES D'ÉNERGIES

du 27 mai au 4 juin

à partir du **mardi 2 mai** à 9h00

Programme et inscriptions aux animations sur www.cchautesvosges.fr

Les travaux

LA RÉHABILITATION DE LA RUE DES MYRTILLES

Secteur concerné : 1^{ère} tranche partant du n° 21 au n° 25

D'une durée de 8 mois environ, les travaux seront assurés sous la responsabilité conjointe de la commune et du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges (SDEV).

L'enfouissement des réseaux secs (électricité- télécom – fibre) est à la charge du SDEV. L'entreprise CITEOS/BOIRON a été retenue par ce syndicat.

Les reprises des réseaux d'eau potable et du pluvial, l'installation de caniveaux, l'accotement végétal et l'éclairage public par LED sont confiés à l'entreprise MOLINARI. Cette dernière terminera les travaux par la pose des enrobés.

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE

Plusieurs entreprises sont retenues pour mener à bien un programme de réhabilitation partielle de l'église.

L'entreprise CORNU Frères pour la toiture

Les nombreuses fuites d'eau nécessitent une intervention adaptée au vu de la complexité de l'ouvrage. Les travaux devraient être terminés courant mai.

L'entreprise GALMICHE interviendra ensuite pour réparer le clocher.

L'entreprise VOEGELE devrait suivre pour installer des abat-sons afin de lutter efficacement contre l'invasion de corneilles prenant domicile régulièrement à cet endroit. L'orgue situé à proximité doit impérativement être protégé de toute fuite intempestive.

Le projet de panneaux photovoltaïques est reporté sur d'autres bâtiments plus adaptés et également par rapport à la complexité administrative relative à

la gestion des produits financiers liés à l'énergie.

Le gisant : pour rappel il a été traité l'année dernière et a retrouvé un bel aspect, il reste à améliorer la grille qui l'entoure.

Le parterre floral : imaginé et créé par les services des espaces verts, il embellit le paysage tout en consommant peu d'eau grâce au choix de plantes grasses. Elles sont arrosées par de l'eau de pluie provenant du toit.

Marie-Jo CLÉMENT



Travaux sur la toiture de l'église

Aménagement du square du Saulcy

Le service des espaces verts a repensé et réalisé l'aménagement paysager du square du Saulcy. Dans un premier temps, les haies devant le parking et autour de la fontaine ont été supprimées pour laisser place à des arbres de hauteur moyenne.



Installation d'une aire de pique-nique



Aménagement paysager

Réalisations effectuées :

- ▶ aménagement d'un espace semi-minéral (graviers, pas japonais)
- ▶ plantes grimpantes devant l'escalier de secours de la CCHV, plantations en pied de murs : mellifères à floraison tardive pour permettre aux abeilles de trouver du nectar en arrière-saison, vivaces, grimpantes ou à floraison « décalée » de façon à bénéficier d'un fleurissement presque toute l'année
- ▶ installation de murs d'eau pour un arrosage régulier et peu gourmand avec l'eau de pluie (comme celui

- installé devant l'église) complète cet ensemble
- ▶ bancs, tables de pique-nique, aire de jeux pour les enfants et agrès de fitness extérieurs

Ces nouveaux aménagements vous permettront de passer d'agréables moments dans ce parc. Le parking conçu en places de stationnement engazonnées permet à l'eau de s'infiltrer en donnant une touche verte tout au long de l'année.

Annette MARCHAL

La chalarose du frêne

CHUTES D'ARBRES ET DE BRANCHES SOYEZ VIGILANTS !



Frênes touchés par la chalarose

Notre espace naturel est victime de la chalarose du frêne (*chalara fraxinea*).

Le phénomène est très perceptible sur Cornimont, en particulier dans le secteur de la Grand'Roche où les frênes sont nombreux. De chaque côté du col de Lauvy, des parcelles forestières sont également touchées.

La conséquence est la chute de branches et d'arbres fragilisés par la maladie.

Pour votre sécurité :

- Evitez ce secteur par temps de neige ou de vent
- En tout temps, restez sur les sentiers.

Des panneaux d'information seront posés à l'entrée des sentiers afin de prévenir les randonneurs.

Qu'est-ce que la chalarose ?

Les frênes de notre région sont victimes d'un champignon foliaire (*hyménoscyphus fraxineus*) d'origine asiatique apparu en Pologne en 1992 et qui s'est répandu rapidement pour atteindre la Suisse et l'Est de la France vers 2010.

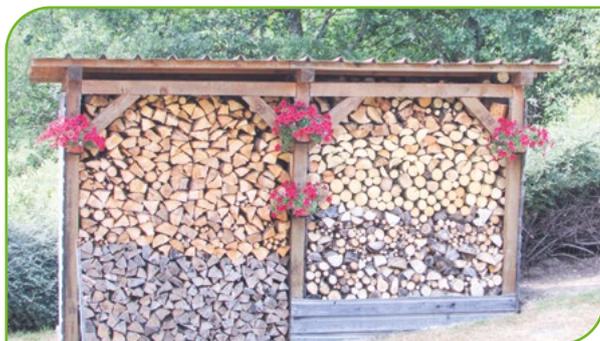
Il est spécifique au « frêne » et ne présente pas de risque de contagion pour les autres essences d'arbres ou d'allergies pour les humains.

Ce champignon minuscule pénètre par les feuilles, provoque leur rétrécissement, puis passe dans les rameaux provoquant la chute des branches. Les frênes utilisent alors leurs réserves pour constituer tant bien que mal leurs houppiers au printemps, mais ils finissent par s'épuiser.

Avec l'action combinée d'autres pathogènes, au bout de quelques années les arbres meurent. Leurs racines nécrosées ne les fixent plus suffisamment au sol dans les pentes et ils tombent, emportés par le vent ou le poids de la neige.

Il n'existe à ce jour aucun traitement, ni moyen efficace pour limiter la propagation de la maladie qui risque d'entraîner à terme la disparition de cette essence, comme ce fut le cas pour l'orme il y a quelques années.

Maisons fleuries



Le comité des maisons fleuries parcourt chaque année les rues de Cornimont afin de mettre à l'honneur les fleurissements individuels et remercier ainsi les habitants qui participent à l'embellissement de la cité. Pour l'édition 2023, si vous souhaitez participer et que



vos fleurs n'est pas visible de la rue, merci de vous inscrire en mairie avant le 30 juin prochain.

Annette MARCHAL

Faire potager dans mon gazon



NOUS VOULONS
DES COQUELICOTS



Dans les Vosges,
je vois la vie
en bio !



COLLECTIF DES HAUTES VOSGES « NOUS VOULONS DES COQUELICOTS »

Le collectif des Coquelicots des Hautes Vosges a le grand plaisir de prendre place dans votre bulletin municipal.

Notre engagement pour faire interdire l'utilisation de tout intrant chimique dans nos assiettes se poursuit. Dans sa séance du 1^{er} mars 2019, votre conseil municipal a adopté une motion de soutien au mouvement des coquelicots.



Dix-huit communes de notre territoire en ont fait de même.

Dans la continuité de nos actions « Faire potager dans mon gazon » est l'invitation à chacun de participer à sa propre production maraîchère.

Action individuelle modeste mais très symbolique : pas d'intrants chimiques, circuit ultra court, produits frais.

Aménager un petit potager dans le tapis vert de votre pelouse va ravir vos enfants non habitués à conduire la tondeuse. Les jardiniers en herbe seront à vos côtés pour partager cet espace et la magie de voir pousser les graines. Salades, tomates ou autres légumes apporteront à votre pelouse une touche vivante, colorée.

Quelques fleurs compagnes bien choisies réjouiront abeilles et autres pollinisateurs. Voilà donc pour nous l'occasion de communiquer une conviction profonde de notre collectif.

Nous proposons une vidéo, utiliser ce lien.

<https://www.rustica.fr/legumes-et-potager/faire-potager-dans-gazon,5165.html>

ou encore en tapant "Faire un potager dans un gazon" dans un moteur de recherche.



Faire potager dans mon gazon

Le label villes et villages fleuris

Cornimont est labellisé « villes et villages fleuris ».
Qu'est-ce que cela signifie ?

C'est une commune qui :

- ▶ S'engage en faveur de l'amélioration du cadre de vie
- ▶ Accorde une place privilégiée au végétal dans l'aménagement de l'espace public
- ▶ Agit en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- ▶ Place l'humain au cœur de tous ses projets
- ▶ Développe son attractivité touristique, économique, résidentielle et commerçante

Le label témoigne d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre sur le territoire.

Ce label se traduit par des fleurs, d'une à quatre selon le taux de réponses positives au référentiel d'évaluation et au degré de fleurissement.

La ville de Cornimont possède deux fleurs. La visite du jury pour le renouvellement du label aura lieu en juillet 2023.

Annette MARCHAL



Animations d'été

À VOS AGENDAS POUR L'ÉTÉ 2023



Public à l'amphithéâtre

Après le 21 juin, jour de la Fête de la Musique, les animations d'été se dérouleront tous les vendredis soir à l'amphithéâtre de verdure – rue du Daval du 7 juillet au 18 août.

Le samedi 22 juillet, le Tour de France passera pour la 2^{ème} année consécutive à Cornimont. Cette avant dernière étape emmènera la caravane et les coureurs de Belfort au Markstein.

Comme toutes les années, la Foire aux Kneffles sera

organisée par le Comité des Fêtes le 30 juillet et la soirée Beignets Râpés le 14 août par Cornimont Loisirs Tourisme.

La fête foraine se déroulera les 26, 27 et 28 août sur la place de la Pranzère.

Les 15, 16 et 17 septembre, Cornimont organise la Fête de l'Eau et de la Transition Écologique. Dans le prochain bulletin Cornimont Infos N° 71, vous trouverez tout le

programme de cette manifestation emblématique de notre commune.

Le Pôle Communication de la mairie vous tiendra informés de toutes ces animations par voie de presse, via la lettre informatique Cornimont Actu, notre page Facebook, la radio Résonance FM et par le programme

des animations d'été qui sera distribué dans votre boîte aux lettres courant juin.

Au plaisir de vous revoir lors de ces moments de convivialité !!!

Marie-Josée FRANÇOIS

Tour de France

LE TOUR DE FRANCE PASSE DE NOUVEAU PAR CORNIMONT !!!

Comme en 2022, le Tour de France (d'un parcours total de 3 404 km) passera de nouveau à Cornimont. Cette avant dernière étape emmènera la caravane et les coureurs depuis Belfort jusqu'au Markstein (133,5 km).

En venant de Le Ménil, les véhicules légers de la caravane (- 3,5 tonnes) et les coureurs emprunteront la route du Droit, direction la Croix des Moinats et le centre de La Bresse.

Pour cette deuxième année consécutive, des animations auront lieu sur la Place de la Pranzrière.

Des informations complémentaires concernant les animations, la circulation routière, le stationnement et les routes barrées pour cette journée, vous seront communiquées ultérieurement.

Comme l'année dernière, nous vous attendons nombreux aux bords des routes pour applaudir les champions cyclistes.

Marie-Josée FRANÇOIS



L'ALSH

LES ANIMATIONS DES MERCREDIS

Aux mois de janvier et février, le thème était « 1 jour / 1 livre ».

Les enfants ont pu consulter et travailler autour des livres (contes, documentaires, magazines, albums photos etc.). Une visite à la médiathèque de Le Thillot, avec un atelier Kamishibaï, a été organisée. L'ALSH remercie les intervenants de la médiathèque pour leur accueil et leur implication.

Durant les mois de mars et avril, un nouveau thème a été abordé "l'ouverture sur le monde".

Pour la fête des Grands-Mères, les enfants ont confectionné des cartes qu'ils ont expédiées à leurs mamies, depuis l'Agence Postale de Cornimont. Une grande carte, destinée aux grands-mères de l'EHPAD, a également été réalisée.

Le 5 avril, les enfants ont été invités à une chasse aux œufs et le 12, ils ont visité la ferme pédagogique « La Licorne à Plumes » située à Le Syndicat.



L'ALSH fait son cirque

DURANT LES VACANCES D'HIVER



Atelier démontage des vélos avec Ballast

De nombreuses activités ont été proposées pour le thème suivant « Le Cirque ».

Atelier Haïku (poèmes japonais) organisé par Laurence POIROT – Coordinatrice des médiathèques à la CCHV.

Deux ateliers de démontage de vélos (pour apprendre à connaître les pièces et savoir les réutiliser) avec l'Association BALLAST, merci aux bénévoles de cette association pour leur investissement auprès de nos enfants.

Différentes sorties :

- ▶ Au cinéma et à la patinoire de La Bresse, aux structures gonflables à Colmar
- ▶ Défilé de carnaval dans les rues de notre commune
- ▶ Atelier LEARN'O : orientation ludique et numérique, avec une intervenante Mme Sylvie TRIBOULOT (Sens à son nature)
- ▶ Sortie à Frère Joseph (balade et luge)

Pour clôturer ces vacances, un spectacle de cirque (des jongleurs, danseurs, chanteurs, magiciens) ont divertis les élus et les parents invités.



Les danseuses en plein spectacle

Toujours aussi nombreuses, les activités proposées pour les vacances de printemps, avec pour thème « La Nature en Fête ».

- ▶ Sorties à la piscine de La Bresse et au cinéma à Cornimont
- ▶ Une journée au Parc de Wesserling
- ▶ Deux ateliers dans les locaux de l'Association BALLAST pour customiser des bacs à tri
- ▶ Une journée au parc Bol d'Air à La Bresse
- ▶ Visite du Musée des Mille et Une Racines.

Merci à tous les différents intervenants, les acteurs et les animatrices pour ces bons moments passés à l'ALSH.

Vivement les vacances d'été !!!

Isabelle MOUGIN

Marie-Josée FRANÇOIS



Learn'O

LES JEUNES CONSEILLERS DEVENUS JARDINIERS

L'après-midi du 15 mars, les enfants du conseil municipal des jeunes, accompagnés de Sylvie et de Samuel du service des Espaces Verts ont procédé à la plantation de vivaces et de fleurs au square du Saulcy. Un projet commun avec l'association Semeurs d'Histoires a vu le jour « la création d'une nouvelle boîte à livres au square du Saulcy ».

Ce nouvel outil sera réalisé conjointement par les services techniques et les jeunes conseillers. Une boîte très nature, différente de celles déjà présentes dans la commune.



Les jeunes conseillers au travail

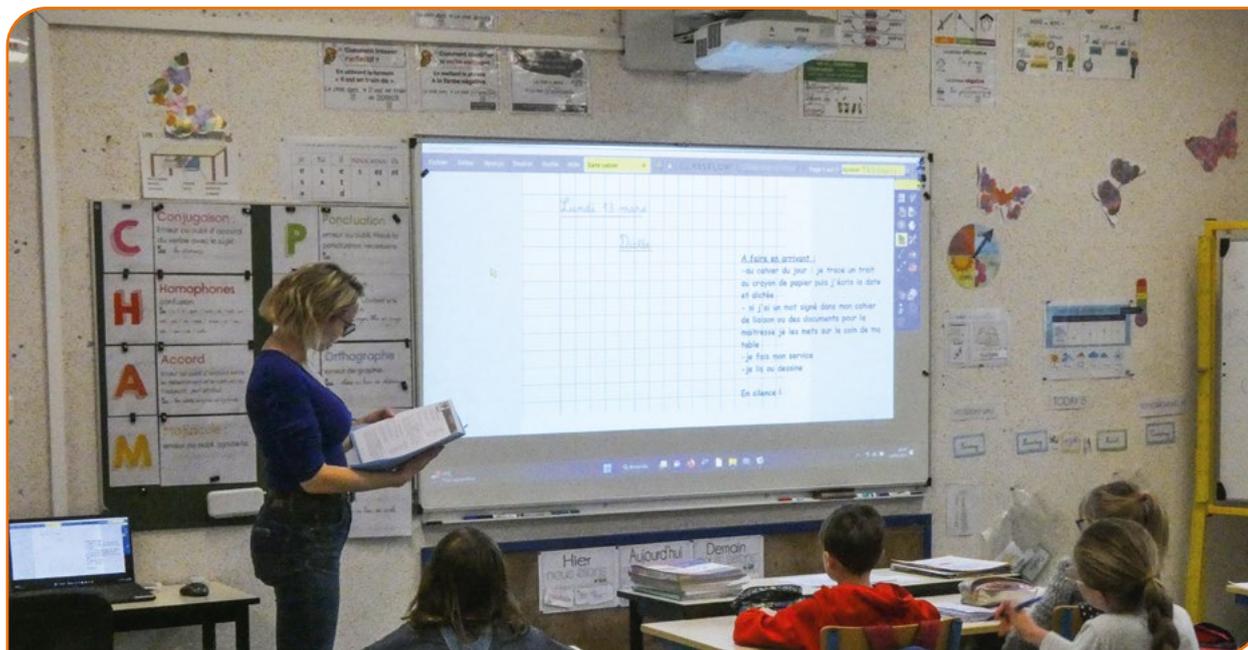
Pour récompenser tous les participants, cette animation s'est terminée par un goûter offert par l'association Semeurs d'Histoires.

Merci à tous les intervenants qui ont permis d'agrémenter cet espace situé derrière la salle des fêtes.

Reste plus qu'à attendre que les plantations poussent et que la boîte soit installée !

Jimmy SCHMITTER

Le numérique entre dans nos écoles



Le tableau numérique

Pour toutes les classes des écoles du Centre et des Champs à Nabord, la commune a financé des V.P.I. (Vidéo Projecteur Interactif), des tableaux blancs et des tablettes. Montant de l'opération : 39 600 € HT, subventionnée à hauteur de 80 % par l'appel à projet du Ministère de l'Éducation Nationale et par le plan de relance sur les projets numériques.

Je me suis rendue dans la classe de CM1 de Madame Anaïs DEWERDT, à l'école du Centre.



Les trois copines interviewées

Durant ce début de matinée, j'ai rencontré des élèves qui participent activement (dictée, français, mathématiques, géométrie), qui sont appliqués. Les écrans sont motivants, ils sont utilisés pour faire des exercices collectifs (trouver et entourer le verbe, le sujet, les compléments d'objet ... par exemple), en support aux mathématiques (petits exercices de révision sous forme de questions où les élèves répondent sur l'ardoise) et permettent de limiter les photocopies mais doivent être utilisés avec parcimonie.

Les tablettes sont utilisées pour faire des exercices d'aide, en complément de certaines méthodes ou lors de la réalisation d'exposés ou d'articles du journal de classe. Les trois copines interviewées, Lucile, Manon et Sarah m'ont confié : « Travailler avec les VPI c'est motivant, facile à comprendre. Notre maîtresse est très présente, elle sait parfaitement nous guider ». Les VPI sont un bon tremplin avant d'entrer au collège.

Les élèves, un peu en difficulté, ont besoin de moins écrire et le stylo magique (nommé ainsi par les enfants) fait bouger les étiquettes, permet d'entourer des mots, écrire ... nécessaire pour les différentes activités ».

Marie-Josée FRANÇOIS / Anaïs DEWERDT

Un fruit à la récré



Depuis plusieurs années, la municipalité prend en charge la distribution de fruits dans les écoles. Chaque jeudi, les élèves ont ainsi l'occasion de déguster un fruit pour leur plus grand plaisir. Cette opération est reconduite depuis le 19 janvier 2023 pour une durée de 16 semaines, soit jusqu'au 8 juin. Le jeudi, 200 fruits viennent apporter des vitamines aux

enfants comme ici à l'école maternelle. Les chérubins n'hésitent pas à en redemander et n'en laissent pas le moindre morceau !

Précisons que ces fruits sont « bio » et sont livrés par le magasin BIOMONDE de Cornimont.

Roger NICAISE



Dégustation de kiwis

PETIT RETOUR EN ARRIÈRE

Que de choses accomplies depuis le début de cette année 2023 !

Nous avons en effet commencé janvier avec une opération agrumes qui a connu un succès indéniable : 3 palettes (une de plus par rapport à l'année précédente 😊) ont été livrées le 15 février place de la Pranzière ! Le plein de vitamines pour vous et un soutien financier conséquent pour les jeunes partis en séjour dans le Jura du 17 au 21 avril 2023.



Atelier vannerie



Vente de beignets de carnaval

Janvier nous a aussi permis de découvrir le travail de cartonnage de Pascou, à travers une exposition qui a tellement plu qu'un atelier a été mis en place autour de la St Valentin. Huit personnes, de tout âge, ont ainsi pu découvrir les rudiments du cartonnage et repartir avec un cadre photo... voire plusieurs ! Une belle preuve que l'ECSP est un lieu qui vous appartient, toujours ouvert aux nouvelles propositions et surtout enclin à suivre vos envies ! À bon entendeur ...

Parce que la Galerie LAVANCHE est aussi ouverte à tous, autant aux structures locales qu'aux artistes amateurs en tout genre, elle a pu voir se succéder des photos du Jardin des Panrées, des œuvres photographiques de Fée, usagère du centre, des créatures en métal de récup, soudées par Guillaume de @Signal_Ethique, et qu'elle verra en mai les œuvres des cousettes et des tricoteuses de l'ECSP !

Des partenariats originaux, on en retrouve dans le projet « ça chuchote ! », mené en mars : quand une vannière, une metteuse en scène et un vidéaste se

mettent ensemble pour parler du Dieu Voségus, cela donne un documentaire féérique réalisé par les familles participantes... un résultat à découvrir dans le cadre de la Semaine du Paysage qui se déroulera du 27 mai au 4 juin.

Mais parce que les partenariats ne se retrouvent pas uniquement sur le terrain des activités, l'ECSP a, en ce début d'année, dû renouveler son partenariat avec la Municipalité de Cornimont (partenaire fondateur depuis le début du projet) au travers d'une « convention d'objectifs ». Pour cela, un bilan a été présenté en conseil municipal le 18 décembre 2022. A l'issue de cette présentation, la convention a été réitérée pour les six prochaines années. Nous remercions la municipalité pour la confiance renouvelée !

La période de Carnaval a été rythmée par plusieurs activités : une sortie familiale qui a permis à 60 personnes d'aller profiter du défilé à Weil Am Rhein (merci à Agnès et Lorand D'OUVENOU pour leur aide apportée pour l'organisation). Puis ce fut le grand retour du défilé counehet avec en fin de parcours au centre de polyactivité la dégustation de beignets confectionnés par les jeunes (et moins jeunes) de l'ECSP. S'en est suivi le spectacle « Poum, la grenouille ».

Le Carnaval a aussi été à l'ordre du jour de plusieurs mercredis en Famille : de la confection de masques à la réalisation de gaufres, les animations proposées par Muriel permettent en effet chaque semaine de réunir plusieurs familles autour d'une activité à faire ensemble, petits et grands en famille.

Afin de répondre à vos demandes, deux sorties familiales seront encore à l'affiche : Laguna (espace aquatique) à Weil Am Rhein au courant du mois de juin et Fraispertuis (parc d'attractions) pour début juillet.

Rappelons que les sorties familiales, comme énormément d'actions à l'ECSP, sont rendues possibles grâce à l'investissement des bénévoles, administrateurs. MERCI à eux !



FOCUS sur le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Depuis la rentrée scolaire de la Toussaint, nous accompagnons 16 jeunes dans le cadre de leur scolarité, à travers le projet CLAS mis en place suite à une concertation avec les équipes pédagogiques, les écoles, les familles, et grâce au soutien de la CAF. Ce projet n'est pas de l'aide aux devoirs, déjà dispensée par les enseignantes après les cours, chaque semestre. Il s'agit plutôt de proposer un cadre pédagogique alternatif, utilisant les ressorts du jeu, du travail en groupe et des sorties pour apprendre à apprendre autrement. De mars à juin, les élèves engagés dans le CLAS vont bénéficier d'un partenariat avec la ferme pédagogique de Ventron, à travers un projet de médiation animale. Ce projet se finira par un après-midi convivial à la ferme avec toutes les familles !

À venir

Du côté des joyeusetés à venir, il nous faut souligner ici la Fête du Vélo prévue le 4 juin : co-organisée avec les heureux cycleurs de l'association BALLAST et les artistes du collectif RECRÉ. Elle sera l'occasion de se retrouver tout un après-midi au terminus de la voie verte, pour célébrer le vélo et la mobilité douce sous toutes ses formes, en musique et en convivialité s'il vous plaît !

Noter que les activités régulières se termineront tranquillement à la fin du mois de juin, avec pour certaines un temps fort. Il y aura notamment :

- ▶ une soirée « Scrap Miam » prévue fin juin qui viendra clôturer de façon ludique, gustative ... et déguisée... une belle année d'ateliers de scrapbooking avec les jeunes
- ▶ un gala de danse, regroupant les jeunes et moins jeunes élèves d'Agnès et d'Anna au centre de polyactivité, le dimanche 2 juillet

Plus proche de nous, les vacances de Pâques auront été rythmées par les activités organisées pour les familles, ainsi que par le séjour de 7 jeunes dans le



La grainothèque



Médiation animale CLAS

Jura. A l'heure où nous écrivons ces lignes, les photos n'auront pas encore été prises, mais nul doute que la fabrique à souvenirs qu'est toute colo aura fonctionné à pleins tubes !

FOCUS sur le projet centre social

L'année 2023 est, pour le tout jeune centre social qu'est l'ECSP, l'année de la confirmation. Il s'agit en effet de profiter d'un an de prorogation de l'agrément pour conforter le développement de notre projet social et des actions qui en découlent mais aussi pour travailler, co-construire et écrire le projet social pour les 4 années à venir ; l'enjeu n'est pas le moindre ! Le projet final devra être voté en conseil d'administration de l'ECSP en septembre pour une validation (nous l'espérons) par la CAF des Vosges en octobre.

Il faut noter que c'est déjà une belle satisfaction d'avoir eu le soutien renouvelé de la CAF jusqu'au 31/12/23 puisque le projet initial, faut-il le rappeler, allait jusqu'au 31/12/22. Preuve en est que la première année d'existence en tant que « centre social » a rempli de nombreux objectifs.

Pour le nouveau projet, les commissions réunissant membres de l'équipe, bénévoles et usagers du centre ont repris du service : il existe ainsi une commission Familles/Parentalité et une commission Mobilité. Parce que le projet est, à l'image du centre social que nous souhaitons être, celui de toutes et tous, les commissions sont ouvertes. N'hésitez pas à vous manifester pour y participer et apporter votre pierre à l'édifice.

Un autre rendez-vous important pour notre association est l'assemblée générale, qui aura lieu le samedi 24 juin 2023, dans les locaux de l'ECSP. Merci de noter d'ores et déjà la date, nous comptons sur votre présence, essentielle pour faire vivre une association comme la nôtre !

Pour celles et ceux qui étaient à l'AG de 2022, vous vous souviendrez que nous avons vécu une séance

de sophro ou ri aux blagues de potache... euh non, de poterie ! Si nous ne faisons pas la même chose cette année, nous garderons à l'esprit de proposer un moment vivant, riche et incarné, à l'image de l'ECSP et de tous ses usagers. Merci de nous partager vos idées, même loufoques.

L'équipe de l'ECSP



Badminton Loisirs Cornimont



Entraînement un jeudi soir

Notre association compte à ce jour 32 adhérent(e)s.

Nous nous donnons rendez-vous deux fois par semaine, les jeudis de 20h30 à 22h et les samedis de 17h à 19h au gymnase.

L'âge minimum d'inscription est de 15 ans.

Les cotisations sont de 10 euros pour un étudiant et de 15 euros pour un adulte (les volants sont fournis à chaque séance).

Le badminton peut être un sport en un contre un ou en deux contre deux. Dans notre association, la majorité des matchs se jouent en double. De ce fait, cette



Rencontre avec le club du Thillot

activité reste un sport collectif qui s'adresse à la fois aux joueurs confirmés, mais également aux débutants. La convivialité, la bonne humeur et la sportivité sont de mise au sein de notre association.

Chaque année, nous essayons d'organiser des événements sportifs avec d'autres clubs ou associations pendant lesquels, collations et boissons sont à l'honneur sur le côté des terrains.

Nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations, soit par mail gaetan.michel095@orange.fr ou par téléphone au 06.78.85.51.02

Nous vous attendons nombreux !
Sportivement.

Le Président : Gaëtan MICHEL

Tennis club de Cornimont



Terrains de Xoulces

Le club en quelques chiffres :

À ce jour, le club compte 37 licenciés.

Les équipes engagées en compétition :

- ▶ 2 équipes seniors hommes
- ▶ 1 équipe senior + 35 ans
- ▶ 1 équipe senior + 45 ans
- ▶ 1 équipe senior + 60 ans
- ▶ 1 équipe féminine

Des entraînements adultes sont prévus le mardi soir à partir de 17h au gymnase ou en extérieur sur les terrains situés à Xoulces. En ce qui concerne nos bambins, 2 groupes enfants s'entraînent tous les jeudis de 17h à 19h.

Les beaux jours sont de retour pour la plus grande joie de tous les joueurs.

Venez jouer en famille, en couple, entre amis, aux horaires de votre choix sur les terrains extérieurs !



Joueurs TCC

À NOTER :

Inscrivez-vous pour le plaisir pour un moment de convivialité à notre tournoi annuel du 13 juin au 2 juillet. Date limite d'inscription des licenciés : 7 juin 2023.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter M. Daniel XOLIN au 06 83 02 43 92.

A bientôt sur les courts !

Le Président : Daniel XOLIN



Le Trail de la Haute Moselotte

Le club d'athlétisme C.O.H.M (Club Olympique de la Haute Moselotte) compte à ce jour 260 licenciés sur la vallée. Il est fort de 50 années d'expérience dans l'organisation de manifestations sportives qui permet de financer la vie du club, en particulier le sport auprès des jeunes. Une équipe de bénévoles a organisé le dimanche 26 février 2023 la 11^{ème} édition du traditionnel Trail de la Haute Moselotte (appelé THM). En dépit des difficultés (froid, dénivelé et parcours pas facile), ils ont été nombreux à venir en début de matinée pour arpenter les chemins des hauteurs counehettes et Saulxuronnes. Sur la course d'une distance de 28 km, ce

sont 273 coureurs qui ont pris le départ pour 1 500 m de dénivelé positif et Lucas HERZOG a été le plus rapide pour effectuer la distance. Chez les dames, Namur MANDY a remporté le joli trophée en bois à l'effigie de la course.

Sur l'épreuve plus courte, 273 dossards ont été retirés et ce sont Clara ABEL et Tony PIERRAT qui ont remporté le 14 km.

L'ensemble des coureurs est arrivé à l'intérieur du gymnase où un ravitaillement était proposé, offert par Théo VIRY du supermarché COLRUYT.

Les organisateurs ont souhaité que cette manifestation soit un maximum éco responsable et de ce fait, les deux courses étaient en auto suffisance, éviter les déchets, gobelets, etc. leur paraissait une évidence. Dans le même état d'esprit, chaque participant s'est vu remettre avec son dossard une saucisse fumée de la boucherie de la Pranzière, un petit pain sportif de la boulangerie PINOT et un sachet de bonbons de la Confiserie Bressaude. Les organisateurs remercient les commerçants, artisans et entreprises de Cornimont qui ont presque tous répondu favorablement à la sollicitation des bénévoles pour un soutien à l'organisation soit par des dons de lots, d'argent ou encore par un encart publicitaire. La municipalité de Cornimont et les différents services ont apporté leur aide durant plus d'une semaine (arrêté,



Trail de la Haute Moselotte

prêt de matériel, signalisation, etc.) afin que tout soit réussi !

MERCI à tous et à l'année prochaine, encore plus nombreux !

Catherine CLÉMENCE

Email : cohm@laposte.net

Football Club Haute Moselotte

Le Football Club Haute Moselotte change de bureau !

Après plusieurs années à la présidence ainsi qu'à la trésorerie du Football Club de la Haute Moselotte Cédric et Géraldine BROLIS ont laissé leur place pour s'aventurer vers de nouveaux projets professionnels. C'est donc tout naturellement que de nouveaux membres ont décidé de s'investir au sein de l'association sportive.

Depuis le 9 février dernier Antonio RAVELLO, anciennement Vice-Président, est donc devenu Président du club. Il est épaulé par le nouveau Vice-Président Éric BRIOT, la nouvelle trésorière Lucie DEMANGE ainsi que la nouvelle secrétaire Romane MAURICE.



Le nouveau bureau

Le nouveau bureau est maintenant en place et prêt à faire vivre le club pour la deuxième partie de saison qui vient de débuter.

Le Président : Antonio RAVELLO

Email : ravello.antonio10@gmail.com

Extension de la zone 30

Attention l'extension de la zone 30 km/h dans le centre de la commune est effective !

La zone 30 km/h du centre-ville concerne l'axe situé entre l'auto-école et la pharmacie MICHAUX soit du n° 12 au n° 38 rue de la 3^{ème} DIA comprenant les 3 passages-piétons implantés sur cette portion.

Pour permettre aux usagers de la route de l'identifier correctement, de jour comme de nuit, des panneaux de signalisation à led (alimentation solaire) sont installés.

Nous comptons sur la bienveillance des conducteurs pour respecter scrupuleusement cette zone 30.

La Police Municipale



Zone 30 devant l'auto-école



Zone 30 en face de la pharmacie Michaux

Arrêt minute

CRÉATION D'UN ARRÊT MINUTE RUE DE LA 3^{ÈME} D.I.A

Afin de faciliter l'accès des commerces aux usagers, 4 emplacements à durée limitée "arrêt minute" ont été aménagés dans la rue de la 3^{ème} D.I.A à hauteur de la Maison de la Presse et du bar Ô'Pego. L'arrêt sera limité à 30 minutes, du lundi au dimanche de 7h à 19h. En dehors de ces horaires, le temps de stationnement ne sera pas réglementé. Les conducteurs seront tenus d'utiliser un disque de contrôle de la durée du stationnement.

Ces dispositions ne s'appliqueront pas aux véhicules de secours, médecins, forces de l'ordre, services techniques municipaux et professionnels de voirie en intervention.

Le but est de faciliter l'accès aux commerces, le recours à la verbalisation sera réalisé avec discernement. Les abus pourront faire l'objet d'une mise en fourrière.

La Police Municipale



Opération tranquillité vacances

Contre les cambriolages, les bons réflexes !

**OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES**



Afin de compléter l'action de la gendarmerie, la police municipale de Cornimont vous propose également de surveiller votre domicile en cas d'absence prolongée.

Une attention particulière sera portée à votre habitation lors des patrouilles. Vous serez prévenu en cas d'anomalie (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages) et des mesures conservatoires seront prises pour préserver les traces et indices avant l'intervention de la gendarmerie.

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de remplir le formulaire disponible

sur le site de la commune de Cornimont. Vous pouvez également venir directement en retirer un exemplaire en Mairie. Une fois renseigné, il sera transmis à la gendarmerie.

La Police Municipale

Nouveau VSAV

UN NOUVEAU VÉHICULE POUR LES POMPIERS

Le SDIS des Vosges vient de doter le Centre d'Incendie et de Secours de Cornimont d'un nouveau véhicule sanitaire « VSAV » de marque « MAN » d'une valeur de 107 000 euros. Ce nouveau véhicule est adapté à nos missions de secours à la personne. D'une motorisation 4x4, il est conçu pour notre secteur montagneux et nous permet des accès plus faciles et une conduite plus sécuritaire en période hivernale ou par temps de pluie.



Nouveau véhicule

Celui-ci étant un véhicule de plus de 3,5 tonnes, l'ensemble du personnel du centre a été formé et évalué par l'Adjudant-Chef Nicolas HUMBERTCLAUDE formateur conduite du centre, afin de valider la conduite particulière de ce nouveau véhicule.

Il a été mis en fonction le samedi 4 mars 2023 lors de la manœuvre du centre. L'ancien VSAV quant à lui sera ventilé dans un autre centre du département, les centres de La Bresse et Saint Maurice/Moselle ont été dotés de ce même véhicule.

Le Chef de Centre
Capitaine Olivier ETTERLEN



Mise en service du VSAV

Défibrillateur

UN NOUVEAU DÉFIBRILLATEUR DANS LA COMMUNE

« Sauvons des vies et améliorons les dispositifs de secours à la personne en situation d'arrêt cardiaque »

Après le gymnase, la mairie et le stade, un nouvel appareil vient d'être installé au centre de polyactivité.

Il vient compléter le dispositif actuel dans le but de sauver des vies lorsque les situations le permettent. Des plaquettes d'informations sont apposées dans nos différents bâtiments communaux pour informer les usagers et les diriger le plus rapidement possible vers ces outils en cas de nécessité.

Marie-Jo CLÉMENT



Nouveau défibrillateur au centre de polyactivité

Recensement

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

JE VIENS D'AVOIR 16 ANS, JE N'OUBLIE PAS MON RECENSEMENT !!!!

Si vous êtes de nationalité française, vous devez effectuer votre recensement militaire à compter de votre 16^{ème} anniversaire et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois qui suit. Il est obligatoire de faire le recensement militaire. Cela vous permet :

- ▶ d'obtenir votre attestation de recensement. Avoir cette attestation est obligatoire pour s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...) ou à un concours administratif en France.
- ▶ d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Avoir participé à la JDC ou en avoir été exempté, est obligatoire pour s'inscrire à partir de l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Baccalauréat, ...),

à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de l'âge de 25 ans.

- ▶ d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans, ainsi vous pourrez voter sans avoir d'autres démarches à effectuer (sauf en cas de déménagement notamment).

La démarche se fait à la mairie de la commune de votre domicile. Vous devez fournir les documents suivants :

- ▶ Carte nationale d'identité ou passeport valide
- ▶ Livret de famille à jour

Horaires travaux extérieurs



RAPPEL DES HORAIRES DES TRAVAUX BRUYANTS DE BRICOLAGE EXTÉRIEUR :

Afin de respecter la quiétude de votre voisinage, voici un rappel sur les horaires à respecter pour vous adonner à vos travaux bruyants de bricolage extérieur :

- Jours ouvrables :** 8h30 à 12h00 et 14h00 à 19h30
- Samedi :** 9h00 à 12h00 et 14h00 à 19h00
- Dimanche et jours fériés :** 10h00 à 12h00



Plus qu'une **obligation légale** en France, l'**identification** est la **première étape** dans la vie de votre chien, de votre chat ou de votre furet.

Faire identifier votre animal de compagnie est une démarche utile qui contribue à sa **protection**.

Parlez-en à votre vétérinaire.
Plus d'informations sur :
identifier-mon-animal.fr



identifier-mon-animal.fr


**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

I-CAD
Identification des carnivores domestiques

**Pour les protéger,
faites-les identifier**



Identification du **furet**
né après le 1/11/2021,
avant l'âge de 7 mois

Identification du **chien**
avant l'âge de 4 mois

Identification du **chat**
avant l'âge de 7 mois

Économie



ARNOULD Sylvie
Conseils en Naturopathie

Conseils santé et bien-être
Hygiène de vie - Nutrition
Spécialisée dans la gestion du poids

Consultations à domicile ou en ligne
☎ 06 99 61 00 39
✉ sylvie.arnould.naturopathe@gmail.com
SIREN 922 264 387



HP CONSTRUCTIONS

06 85 39 53 68 email : hp.constructions88@gmail.com

 **Global Réno**
Amélioration de l'habitat

MAGASIN EXPO

2 Rue Saint Barthélemy
88310 CORNIMONT
09 73 89 22 13



Michaël
06 89 74 86 93
michael@globalreno.com
www.globalreno.com



40ème ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE CORNIMONT-STEINEN

Le 1^{er} juillet prochain, la commune de Cornimont se rendra à STEINEN pour fêter le 40^{ème} anniversaire du jumelage.
Le déplacement en bus se fera avec les Transports VINCENDON, il sera pris en charge par la commune. Vous pouvez également vous rendre à Steinen par vos propres moyens.

Découvrez les grandes lignes du programme proposé par nos homologues allemands :

- 13h Départ de Cornimont Centre de Polyactivité
- 15h Arrivée à Steinen à la Fête du Village
- de 16h à 17h Cérémonie officielle des 40 ans du jumelage
- de 17h à 19h Temps libre à la Fête du Village
(visite de l'exposition dédiée au 40ème anniversaire du jumelage, promenade en pouss-pouss dans la ville, rallye-promenade organisé par l'association Steinen im Wandel, pause café-gâteaux)
- de 19h à 23h Restauration (offerte en partie par nos homologues), animations diverses et soirée musicale
- 23h Retour dans les Vosges

Si vous êtes intéressé(e) pour nous accompagner, merci de compléter **IMPÉRATIVEMENT** le bulletin d'inscription ci-dessous et de le transmettre en Mairie dès que possible. Le nombre de places disponibles dans le bus est limité.

Nous espérons pouvoir vous saluer nombreux pour ce déplacement.

Marie-Josée FRANÇOIS



COUPON-RÉPONSE 40ème ANNIVERSAIRE DU JUMELAGE CORNIMONT-STEINEN SAMEDI 1er JUILLET 2023

à retourner en Mairie de Cornimont 3 rue des Grands Meix dès que possible

Nom Prénom : N° de téléphone portable :

Adresse :

Email :

Nombre de participants à la journée du 1er juillet :

A Cornimont, le :

Signature :



NAISSANCES

Le 16 décembre 2022 à REMIREMONT, est né **Tino**
De Giovanni PUTELLI et de Marie-Amandine REMEDER

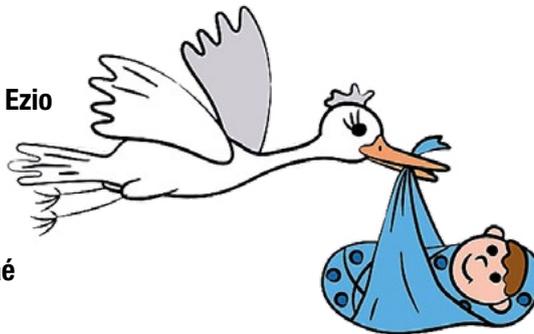
Le 25 décembre 2022 à SAINT-DIÉ-DES-VOSGES, est né **Ezio**
De Luca VENTURI et de Laurine BENOIT

Le 18 janvier 2023 à REMIREMONT, est née **Lila**
De Grégory DELSARTE et de Maureen JOLY

Le 3 février 2023 à Saint-Dié-des-Vosges, est née **Manaé**
De Nicolas VALENTE et de Mégane SCHEFFER

Le 8 février 2023 à Remiremont, est née **Anémone**
De Rémi CANAL et d'Elise PHILIPPS

Le 13 mars 2023 à Remiremont, est né **Maëllo**
De Malory ROLLOT et de Mélodie BONNOT



DÉCÈS

Le 22 décembre	à Cornimont,	Paulette LEDUC née PELLEGRINI,	97 ans
Le 25 décembre	à Cornimont,	Adriano GARRET LUCAS,	85 ans
Le 28 décembre	à Remiremont,	Antoine LOTZ,	82 ans
Le 8 janvier	à Épinal,	Catherine VAXELAIRE née DEKRELL,	88 ans
Le 13 janvier	à Cornimont,	Renée MARTIN née CORTE,	75 ans
Le 30 janvier	à Cornimont,	Paule PETITGENET née GÉHIN,	89 ans
Le 2 février	à Nancy,	Marvin MANGEL,	18 ans
Le 9 février	à Cornimont,	Bernard PIERREL,	73 ans
Le 14 février	à Épinal,	Yvonne RICHARD née MOUGEL,	91 ans
Le 14 février	à Nancy,	François LEDUC,	71 ans
Le 15 février	à Remiremont,	Gisèle ADAM née CLÉMENT,	85 ans
Le 22 février	à Mulhouse,	Jean-Pierre LEBRAS,	70 ans
Le 24 février	à Cornimont,	François LAMBERT,	94 ans
Le 27 février	à Remiremont,	Paulette NOËL née ADAM,	93 ans
Le 27 février	à Remiremont,	Paul PHILIPPE,	85 ans
Le 28 février	à Épinal,	Yves KESSLER,	85 ans
Le 5 mars	à Épinal,	Christophe MARTIN,	49 ans
Le 7 mars	à Cornimont,	Marie-Laure FRANÇOIS née DIDIER,	68 ans
Le 14 mars	à Cornimont,	Jeannine CLAUDEL née ARNOULD,	91 ans
Le 24 mars	à Cornimont,	René APTEL,	91 ans
Le 30 mars	à Remiremont,	Michel GEHIN,	72 ans

Au hasard d'une rencontre



Face à face avec la martre



Lièvre tout proche